

Ces milliers de Tunisiens
morts pour la France en 14-18



Leaders



Magna Mater

La Grande Déesse de retour à **Zama**

Kamel Laabidi : **La forte conviction et le désenchantement**



9 772233 227004

LES VALEURS
QUI NOUS GUIDENT



PLACER

LE CLIENT AU CENTRE



70 29 22 22
7/7J (Coût d'un appel local)



Bank ABC Tunisia

www.bank-abc.com



Editorial

- 3** • Tant de failles à combler
Par Taoufik Habaieb

Opinion

- 8** • Gestion des villes et conseils municipaux
Par Riadh Zghal

Chronique

- 18** • De la culture générale (II) : L'apport arabe à la Renaissance européenne
Par Abdelaziz Kacem

International

- 22** • L'arc-en-ciel
Par Zoubeida Khaldi
- 24** • La doctrine Donroe. Le retour brutal de l'hégémonie américaine
Par Elyes Ghariani

Agriculture

- 30** • Le romarin en Tunisie
Par Ridha Bergaoui
- 36** • Le lapin : Un animal très prolifique et une excellente viande à redécouvrir
Par Ridha Bergaoui

Société

- 46** • Magna Mater : La Grande Déesse de retour à Zama
- 56** • L'empreinte des siècles sur le Maghreb
Quel potentiel unitaire ?
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour
- 62** • Le drame occulté des Tunisiens morts "pour la France" durant la Première Guerre mondiale
Par Mohamed Adel Deboub
- 68** • Du donnant-donnant en milieu académique
Entre coopération éthique et dérive clientéliste
Par Pr Dhia Bouktila
- 72** • L'automatisation de l'arbitraire : Le sabotage de la responsabilité par le "Léviathan algorithmique"
Par Mohamed Louadi et Majed Khalfallah
- 74** • Abdelhafidh Harguem : Médias arabes, entre l'hégémonie numérique et la question sémantique
Par Abdelkrim Hizaoui
- 78** • Salon national des arts plastiques :
Des talents à promouvoir
- 82** • Kamel Laabidi : Conviction et désenchantement
Par Taoufik Habaieb
- 84** • Mohamed Harbi : Un grand frère disparu
Par Aziz Krichen
- 86** • Mahfoudh Benzarti : Une carrière singulière
Par Mohamed Kilani



Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taoufik Habaieb

CONTRIBUTEURS

• Mohamed Naceur Ammar • Hédi Behi • Walid Bel Hadj Amor • Sadok Belaid • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafaa Ben Achour • Yadh Ben Achour
• Monia Ben Jémia • Haykel Ben Mahfoudh
• Ridha Bergaoui • Mohamed Larbi Bouguerra
• Mohamed Derbal • Hakim El Karoui • Elyès Ghariani • Samy Ghorbal • Mohamed Ali Halouani
• Afef Hammami Marrakchi • Fatma Hentati
• Ferhat Horchani • Mohamed Ibrahim Hsairi
• Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Abdelaziz Kacem
• Mohamed Kerrou • Mohamed Kilani • Salsabil Klibi • Hatem Kotrane • Ammar Mahjoubi • Habib Mallakh • Anis Marrakchi • Maledh Marrakchi
• Samir Marrakchi • Radhi Meddeb • Mansour Moalla • Khadija Moalla • Ahmed Ounaies • Slaheddine Sellami • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiene Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz
(Designer)

PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUJ

Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Leïla Mnif • Khoulood Kefi
• Hamdi Mzoughi • Besma Sdiri
• Chaouki Riahi

IMPRESSION

Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn
www.leaders.com.tn

RETARD DE VOL ? TRANSFORMEZ L'ATTENTE EN PRIVILÈGE

ACCÈS LOUNGES VIP GARANTI AVEC LE SERVICE
SMART DELAY DE VOTRE VISA PLATINUM UBCI*



Pour plus de détails, consultez le site ubci.tn
*Service offert dans la limite des conditions de l'offre.



www.ubci.tn



• Par Taoufik Habaieb

Tant de failles à combler

Si les pluies sont toujours bénéfiques, celles diluviennes provoquant des inondations causent de lourds dégâts. Des pertes en vies humaines sont venues nous endeuiller. Des dégradations d'infrastructures, de champs, de sites de travail et d'habitations laissent leurs stigmates. Le paradoxe est patent : stress hydrique et envahissement des eaux, dans le froid glacial et les tempêtes. La nature nous envoie le signal clair d'une accélération des extrêmes climatiques.

Ce que la Tunisie vient de subir révèle, de nouveau, l'ampleur des risques et des fragilités. A chaque fois, nous nous alarmons et nous nous promettons d'y parer. Mais, nous finissons par oublier rapidement pour nous réveiller le lendemain face à la fureur de la nature. N'étaient-ce les plans et dispositifs de protection dans nombre de zones, les dégâts auraient été plus graves.

Ce que nous disent les récentes inondations le plus, c'est la vulnérabilité des infrastructures, l'urbanisation anarchique, l'absence de vigilance et le manque de moyens. Des enseignements doivent en être tirés. Fallait-il attendre une décision au plus haut sommet de l'État pour tout mobiliser ? Heureusement que, dès les premières heures, la solidarité et l'esprit citoyen sont rapidement venus à la rescousse. L'armée était de son côté au rendez-vous en appui à la protection civile et aux autres intervenants.

Des exemples de bravoure et de rebondissements viennent en réconfort. Des voisins qui volent au secours de personnes âgées isolées. Des familles qui accueillent chez elles des sans-abri. Des marins qui s'élancent en mer pour s'associer aux recherches de pêcheurs perdus. Des éleveurs qui partent ramener du bétail égaré. Des employés d'une grande centrale laitière inondée à Soliman et menacée d'arrêt de travail qui s'emploient à évacuer eaux et boue pour permettre une reprise totale en moins de 24 heures.

Passées les actions urgentes de secours, le moment est venu d'entreprendre des actions massives et en profondeur. Curage des oueds

et des canalisations, enlèvement des déchets et nettoyage sont à entreprendre intensivement. Ici et là, des bénévoles et des associations s'y sont attelés, montrant l'exemple. L'initiative est à saluer et à étendre. Mais un travail de fond systématique est indispensable.

Le concours des entreprises est requis. Grâce à leurs moyens matériels en camions, engins de BTP, pompes, groupes électrogènes et autres, et à leur expertise technique d'organisation logistique, elles sauront fournir l'appui nécessaire. Que valent les politiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises si elles ne se manifestent pas dans de pareilles circonstances ? Dans une complémentarité des rôles, le pilotage restera du ressort des pouvoirs publics et de leurs responsabilités.

C'est aussi le moment d'auditer le système d'assainissement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales. Le diagnostic montrera à vue d'œil une forte érosion des équipements et une grande saturation des capacités. Le temps n'est-il pas venu d'engager un vaste programme de rénovation et de renforcement ? Plus encore, l'ensemble des infrastructures, comme la protection des zones inondables, est à revoir. Des crédits seront nécessaires et nous devons déployer davantage d'efforts. Investir dans la prévention n'est pas un coût.

Peut-on oublier la sensibilisation ? Nous n'éduquons pas suffisamment nos populations et en premier lieu notre progéniture ni contre les risques des calamités naturelles ni quant à la conduite à tenir en cas de catastrophe. Nous ne les mettons pas en garde contre les conséquences des comportements inciviques tels que le dépôt des ordures dans les lits d'oueds, l'obstruction des canalisations, la construction anarchique dans les zones à risques et la dégradation du littoral. Nous ne cultivons pas le respect de la nature et sa durabilité.

L'appel est à une stratégie nationale de résilience, de prévention et de protection, et à un engagement collectif, pour ne pas payer au plus fort le prix de l'insouciance. ■

T.H.

Arrêt sur image





• Photos Mohamed Hammi

28 décembre 2025

- Le ministre de l'Économie et de la Planification, Samir Abdelhafidh, préside la délégation tunisienne participant aux travaux de la 12e session de la commission mixte tuniso-saoudienne, tenue à Riyad les 28 et 29 décembre 2025.
- Signature de cinq accords de coopération tuniso-saoudienne et de mémorandums d'entente, en marge de la 12e session de la commission mixte tuniso-saoudienne.
- La Tunisie soutient la position exprimée dans les communiqués de l'Organisation de la coopération islamique, la Ligue des États arabes et la Commission de l'Union africaine, dans laquelle a été dénoncée la reconnaissance par l'entité sioniste de la région du Somaliland.

29 décembre 2025

- Le président de la République, Kaïs Saïed, s'entretient avec le ministre de l'Agriculture, des Ressources hydriques et de la Pêche maritime, Ezzedine Ben Cheikh, et le P.D.G. de l'Office national de l'huile (ONH), Moez Ben Amor, ainsi que le P.D.G. de l'Office national des fourrages (ONF), Nizar Ayari.
- Le chef de l'État, Kaïs Saïed, reçoit le ministre des Transports, Rachid Amri.

30 décembre 2025

- Décret n° 2025-485 du 29 décembre 2025 portant déclaration de l'état d'urgence.
- Le Conseil d'administration de la Banque centrale de Tunisie (BCT) décide d'abaisser le taux directeur de 50 points de base, le ramenant à 7% à compter du 7 janvier 2026.
- Arrêté de la ministre des Finances du 30 décembre 2025 fixant les calendriers de paiement des créances fiscales et des amendes fiscales administratives revenant à l'État, prévus par la loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026.

31 décembre 2025

- La cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, préside un Conseil ministériel restreint consacré à l'examen du nouveau projet de loi sur l'investissement.
- Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, effectue une visite d'inspection à la base militaire d'El Omrane.

3 janvier

Un attentat terroriste déjoué et un terroriste éliminé à Feriana, dans le gouvernorat de Kasserine. Décès du lieutenant de la sûreté nationale Marouene Kadri, après avoir été grièvement blessé lors de cette opération terroriste.

5 janvier

- Le Président de la République, Kaïs Saïed, s'entretient avec le P.D.G. de la Télévision tunisienne, Chokri Ben Nessim, la P.D.G. de la Radio tunisienne, Henda Ben Alaya Ghribi, le P.D.G. de l'agence Tunis-Afrique Presse (TAP), Najeh Missaoui, ainsi que le P.D.G. de Snipe La Presse, Saïd Ben Kraïem, et l'administrateur délégué de Dar Assabah, Mohamed Ben Salem.
- Le taux d'inflation se stabilise à 4,9% au mois de décembre 2025. Le taux d'inflation pour l'ensemble de l'année 2025 s'établit à 5,3 %, contre 7% en 2024.

6 janvier

La cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, préside un Conseil ministériel consacré au projet du plan de développement (2026-2030).

7 janvier

Kaïs Saïed reçoit la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, et le ministre de l'Économie et de la Planification, Samir Abdelhafidh.

8 janvier

- La cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, préside le Conseil des ministres.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit le président du Groupe d'amitié parlementaire Corée-Tunisie, M. Jong Bae Lee, en visite à Tunis à la tête d'une délégation de membres du groupe.

9 janvier

- La vice-première présidente de la Cour des comptes, Fadhila Gargouri, remet au chef de l'État le rapport annuel général de l'année écoulée, ainsi qu'un ensemble d'autres rapports sectoriels.
- La cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, préside un Conseil ministériel restreint consacré au développement du système de transport public.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, participe à Djeddah à la 22e session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, consacrée à l'examen de l'évolution de la situation en République Fédérale de Somalie.

12 janvier

- Le président de la République, Kaïs Saïed, reçoit le ministre des Affaires sociales, Issam Lahmar.
- Le chef de l'État s'entretient avec le ministre des Finances, Michket Slama Khaldi.
- La ministre de la Justice, Leila Jaffel, préside la cérémonie de remise des diplômes de la 25e promotion de l'École nationale des prisons et de la rééducation à Borj Touil, au gouvernorat de l'Ariana.

13 janvier

- Le président de la République, Kaïs Saïed, reçoit le rapport final de la commission chargée de trouver des solutions urgentes à la situation environnementale dans la ville de Gabès.
- Conseil ministériel restreint consacré à la politique sociale de l'État dans le domaine du logement.
- L'Armée de l'air reçoit un avion de transport militaire de type C-130H Hercules, dans le cadre de la coopération militaire tuniso-américaine.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit, au siège du ministère, M. Isidro Antonio Gonzalez Afonso, qui lui a remis une copie figurée de ses lettres de créance en tant que nouvel ambassadeur du Royaume d'Espagne en Tunisie.
- Le ministre de l'Économie et de la Planification, Samir Abdelhafidh, participe au Forum des ministres du futur, qui s'est tenu du 13 au 15 janvier 2026 à Riyad, en Arabie Saoudite.
- Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sadok Mourali, participe aux travaux du 49e Conseil des ministres arabes de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'à la 72e session du Bureau exécutif de ce Conseil, qui s'est tenue au Caire, en Egypte.

14 janvier

- Le président de la République, Kaïs Saïed, s'entretient avec le ministre de la Santé, Mustapha Ferjani, le ministre des Affaires sociales, Issam Lahmar, la P.D.G. de la Pharmacie centrale de Tunisie, Amal Fattoum, la présidente du Conseil national de l'Ordre des médecins, Rym Ghachem Attia, la directrice générale de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé, Soumaya Miled, ainsi que le président du Conseil national de l'ordre des pharmaciens, Mustapha Laroussi, et le président du Syndicat tunisien des propriétaires de pharmacies privées, Mohamed Zoubier Guiga.
- Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, s'entretient avec le sous-secrétaire adjoint des États-Unis d'Amérique pour les Affaires africaines, Bryan J. Ellis, en présence de l'ambassadeur des États-Unis en Tunisie, Bill Bazzi, ainsi que de plusieurs responsables des deux parties.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit l'ambassadeur de la République portugaise en Tunisie, Nuno Bello, à l'occasion de la fin de sa mission en Tunisie.

15 janvier

- La cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, reçoit la présidente de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BerD), Odile Renaud-Basso, et la délégation qui l'accompagne, en visite en Tunisie.
- Le ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie, Fatma Thabet Chiboub, reçoit le directeur exécutif représentant la Tunisie, le Maroc et le Togo au Conseil d'administration de la BAD, Abdesalem Jorio, en visite officielle en Tunisie.

16 janvier

- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit, au siège du ministère, M. Carlos Eduardo Diaz Moreira, qui lui a remis une copie figurée de ses lettres de créance en tant que nouvel ambassadeur de la République du Nicaragua auprès de la République Tunisienne, avec résidence à Alger.

• Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit l'ambassadrice de la République de Pologne à Tunis, Justyna Porazińska, à l'occasion de la fin de sa mission en Tunisie.

19 janvier

- Le Président de la République, Kais Saïed, reçoit la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri.
- Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, effectue une visite d'inspection à la Direction générale des habits et des substances.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, effectue une visite de travail au Royaume Hachémite de Jordanie le 20 janvier 2026, à l'invitation de son homologue, Ayman Safadi, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Affaires des expatriés.

20 janvier

- A la suite des intempéries, le Président de la République, Kais Saïed, s'est rendu au siège de l'Office national de la protection civile (Onpc) avant de visiter la ville de Radès, dans le gouvernorat de Ben Arous, ainsi que les villes de Grombalia, Argoub Jdid, Hammamet et Soliman, dans le gouvernorat de Nabeul. Il a ensuite poursuivi son déplacement dans les villes de Moknine et Teboulba, dans le gouvernorat de Monastir.
- La Présidence du gouvernement annonce la suspension des cours pour la journée du mercredi 21 janvier 2026 dans plusieurs gouvernorats, en raison des perturbations météorologiques.
- Inauguration de l'exercice naval multilatéral « Phoenix Express 26 » à la base navale principale de La Goulette.

21 janvier

Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, est reçu par le roi de la Jordanie Abdullah II Ibn Hussein, en marge de sa visite de travail au Royaume Hachémite de Jordanie.

22 janvier 2026

- Le ministre de l'Économie et de la Planification, Samir Abdelhafidh, participe aux travaux de la 56e session de la réunion annuelle du Forum économique mondial de Davos 2025 en Suisse.
- Le ministère de l'Intérieur annonce la neutralisation d'une cellule terroriste de quatre membres dans la délégation de Majel Bel Abbès, dans le gouvernorat de Kasserine.

23 janvier

- Le chef de l'Etat, Kais Saïed, préside, au Palais de Carthage, une réunion consacrée à l'examen des lacunes et des insuffisances qui se sont accumulées au fil des décennies, notamment en matière de curage des canaux, d'assainissement et des oueds. Cette réunion s'est tenue en présence de la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, du ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, du ministre de l'Intérieur, Khaled Nouri, du ministre des Affaires sociales, Issam Lahmar, du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité nationale, Sofiene Ben Sadok, des membres du Conseil supérieur des armées, ainsi que des directeurs généraux de la Sécurité nationale et de la Garde nationale, du directeur général de l'Office national de la protection civile (Onpc), du directeur général de l'Institut national de la météorologie (INM), Ahmed Hmam, et du chef des scouts tunisiens, Mohamed Ali Khiari.
- Nuno Bello, ambassadeur du Portugal en Tunisie, rend une visite d'adieu au président de la République.

- Justyna Porazińska, ambassadrice de Pologne en Tunisie, rend une visite d'adieu au président de la République.
- Clôture de l'exercice naval multilatéral « Phoenix Express 26 » à la base navale principale de La Goulette.
- Règlement du Conseil du marché financier du 23 janvier 2026 fixant les mesures pratiques pour la répression du blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes.

26 janvier 2026

La Tunisie accueille la réunion du mécanisme de concertation tripartite sur la Libye, avec la participation du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, et de ses homologues algérien et égyptien, en présence de la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies en Libye et cheffe de la Mission d'appui des Nations unies en Libye, Hanna Tetteh.

26 janvier 2026

- Le président de la République, Kais Saïed reçoit le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'Étranger et des Affaires africaines de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Ahmed Attaf.
- Le président de la République, Kais Saïed reçoit le ministre égyptien des Affaires étrangères, de la Migration et des Affaires des Égyptiens à l'étranger, Badr Abdel Ati qui lui a remis une lettre écrite du président Abdel Fattah Al Sissi.
- Le ministre des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit le haut conseiller du Président des États-Unis pour les affaires du Moyen-Orient, du monde arabe et de l'Afrique, Massad Boulos, en visite officielle en Tunisie, accompagné du sous-secrétaire d'Etat adjoint par intérim pour l'Afrique du Nord et la péninsule arabique, Kyle Liston, ainsi que de son chef de cabinet, David Linfield. Cette rencontre s'est tenue en présence de l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique en Tunisie, Bill Bazzi.

28 janvier 2026

- Le président de la République Kais Saïed reçoit le ministre des Affaires culturelles Amina Srarfi et souligné le rôle de l'Institut national du patrimoine ainsi que de l'Agence de mise en valeur du patrimoine dans la préservation et la protection du patrimoine archéologique et, historique et civilisationnel de la Tunisie, à la suite de la visite qu'il a effectuée à Sidi Bou Saïd et au cours de laquelle il a constaté l'ampleur des dégâts causés par les récentes pluies diluviennes. Le chef de l'Etat a réitéré la nécessité d'œuvrer avec toutes les parties concernées à préserver notre patrimoine et obtenir la restitution des pièces pillées surtout que des réseaux de trafic sont à l'affût des pillages et que de nombreuses œuvres révélées par la montée des eaux sont à présent introuvables.
- Le chef de l'Etat s'entretient avec le ministre de l'Agriculture, des Ressources hydraulique et des Pêches et évoqué notamment la distribution de l'ammonitrite aux agriculteurs dans différentes régions, relevant des pratiques illégales. Au sujet des récoltes d'olives et de dattes, il a recommandé une large distribution des produits à travers tous les circuits, y associant les amicales, tout en poursuivant l'exploration de nouveaux marchés à l'export.
- Le président de la République Kais Saïed effectue une visite à Bhar Lazreg ainsi qu'à Sidi Bou Saïd dans la délégation de la Marsa, à la suite des dernières inondations, prêtant écoute aux habitants et prodiguant ses instructions pour des interventions immédiates.





• Par Riadh Zghal

Gestion des villes et conseils municipaux

Pas un jour ne passe sans qu'on ne découvre sur un média ou un réseau social une personne qui se plaint de saleté dans les rues, de chiens qui agressent les passants, de commerces qui s'emparent des trottoirs et parfois même d'une partie de la chaussée. En fait, depuis déjà plusieurs années, les municipalités sont gérées par un corps administratif, programmé pour l'application de règles quand il en a les moyens, en l'absence de conseils municipaux élus. La crise de gouvernance actuelle des villes n'est plus à démontrer vu que de nombreuses fonctions municipales intégrantes de la gestion du commun ne sont plus assurées. La gestion municipale n'est pas seulement une question institutionnelle d'application des règles établies par la tutelle administrative. C'est la gouvernance d'un espace public, des choix politiques pour répondre aux besoins du plus grand nombre de citoyens, la gestion efficace du commun, la génération de ressources, la planification de projets de développement, la négociation des ressources, des grands projets et des financements à fournir par l'Etat... Le conseil municipal est aussi un espace d'arbitrage entre des intérêts souvent divergents. Gérer cet arbitrage de sorte que l'intérêt commun prime sur les intérêts particuliers de groupes privilégiés économiquement et/ou politiquement nécessite un consensus sur les choix stratégiques qui serviront d'orientation facilitant l'élaboration des budgets annuels et les plans de développement municipaux. Toutes ces responsabilités se trouvent hors des compétences des agents administratifs chargés du contrôle de la gestion du quotidien. La participation des administratifs aux choix politiques et stratégiques municipaux est certes nécessaire car, en plus de la détention d'informations nécessaires à la décision, ils sont en contact direct avec les citoyens et disposent d'un recul historique, étant les témoins des expériences passées.

Dans le cadre d'un régime démocratique, les élus sont redevables envers les citoyens. Par contre si la gestion des affaires municipales est laissée aux administrateurs, il n'y a de redevabilité que vis-à-vis des services administratifs du gouvernorat et du ministère de l'Intérieur qui constituent les organismes de tutelle. Les municipalités, qui couvrent actuellement l'ensemble du territoire tunisien, sont aujourd'hui orphelines de conseils représentatifs des citoyens qu'elles sont censées servir. Toutefois, avant le soulèvement de 2011, la redevabilité des municipalités vis-à-vis du ministère de tutelle avait des avantages du fait que les services du ministère assuraient la validation des budgets annuels, vu que certaines municipalités ne disposaient pas suffisamment de ressources humaines compétentes. Le ministère organisait des programmes de formation pour les cadres municipaux et accordait des financements pour la réalisation des projets de développement par le biais de la Caisse de crédit des collectivités locales. La validation des budgets annuels et les accords de crédits étaient soumis à l'appréciation des capacités municipales à générer des ressources.

Aujourd'hui les plaintes incessantes des citoyens reflètent une véritable crise de gouvernance, notamment du fait que les administrateurs municipaux ne peuvent assurer toutes les fonctions attachées à la raison d'être d'une municipalité.

Gérer une collectivité locale ne se réduit pas à une administration appliquant un cadre réglementaire défini par l'Etat mais il y a lieu de considérer plus d'une dimension: organisationnelle, économique, culturelle et politique⁽¹⁾.

La dimension organisationnelle réfère à deux facteurs qui conditionnent le fonctionnement de la municipalité:

la politique de l'organisme de tutelle et les rapports entre un corps administratif et un autre élu, censé être représentatif des citoyens. Une telle organisation soulève le problème de la répartition des pouvoirs. Il y a eu une période où lorsque le parti au pouvoir a tenté une ouverture démocratique autorisant des partis de l'opposition à participer aux élections, il a vite fait de verrouiller cette fenêtre en dotant les secrétaires généraux d'un lot supplémentaire de prérogatives. Aujourd'hui, le pays étant entré dans un processus de transition démocratique, il y a lieu d'ouvrir le débat sur les questions de répartition des prérogatives entre les divers intervenants dans les décisions municipales si l'on veut soutenir une avancée du processus démocratique à la base de la société.

La dimension économique présente un lien avec à la fois l'éthique et les compétences. C'est une dimension qui a un impact, d'une part, sur l'engagement des citoyens à s'acquitter de leur devoir fiscal envers leur ville, d'autre part sur le développement des projets qui correspondent aux besoins des citoyens et la génération de ressources pour répondre au mieux à ceux d'une société qui évolue sans cesse. Cette dimension a également un impact politique en amont, lorsqu'il s'agit pour un parti de choisir ses candidats aux élections sans se laisser enfermer par des impératifs idéologiques. C'est pourquoi la dimension économique est inséparable de celle éthique car c'est la confiance dans les élus qui conditionne l'engagement des citoyens à servir leur ville et leur localité en plus de la performance de la gestion municipale. La ville n'étant pas isolée de son environnement, elle a intérêt à s'ouvrir à des partenariats avec les agglomérations voisines afin de concevoir des projets partagés. La coopération entre le secteur privé et les municipalités constitue également une voie stratégique en faveur du développement local et régional.

La dimension culturelle s'impose par les spécificités locales de la région, son histoire, sa géographie, ses ressources et la structure sociale de sa population. Parler de culture, c'est parler de valeurs partagées et d'attitudes qui orientent les comportements individuels et collectifs. C'est aussi parler d'un héritage culturel, d'espaces dédiés aux activités culturelles, et offrir aux talents l'opportunité de s'exprimer et de s'épanouir. De plus, l'expérience d'autres villes du monde a montré que l'investissement dans des équipements culturels de haut niveau associé à un capital humain formé est à même d'attirer l'investissement direct étranger créateur d'emploi et de richesse.

La dimension politique traverse tout le processus managérial d'une cité car il s'agit sans cesse d'arbitrage entre diverses parties prenantes. Les intérêts sont susceptibles de diverger à plus d'un niveau, à commencer par les représentants de différents partis dans un régime qui se veut démocratique. Les présidents des arrondissements qui couvre le territoire municipal font prévaloir les intérêts locaux particuliers, les présidents de commissions font de même et les stratégies du conseil ne correspondent pas totalement aux vœux des administrateurs. Parallèlement, le conseil a à négocier les budgets annuels, les subventions, les grands projets de développement économiques, culturels, sportifs, de transport et autres avec les institutions gouvernementales. Lorsque le partenariat est adopté comme politique avec les municipalités voisines, avec les organisations de la société civile et le secteur économique privé, il y a toujours matière à négociation. «*La gouvernance urbaine participe d'un nouvel équilibre dans les relations, jusque-là très asymétriques, entre l'État et les autorités politiques subétatiques... Ce qui compte avant tout, c'est de mettre en place des procédures, institutions ad hoc et mécanismes permettant une meilleure redistribution de la richesse, de gérer au mieux les problèmes se posant à l'échelle métropolitaine.*»⁽²⁾, écrit Bernard Jouve .

La gouvernance urbaine participe d'un nouvel équilibre dans les relations, jusque-là très asymétriques, entre l'État et les autorités politiques subétatiques... Ce qui compte avant tout, c'est de mettre en place des procédures, institutions ad hoc et mécanismes permettant une meilleure redistribution de la richesse, de gérer au mieux les problèmes se posant à l'échelle métropolitaine.

Bernard Jouve

Aujourd'hui dans l'attente de l'élection de conseils municipaux et de la réforme du Code des collectivités locales, rien ne semble augurer leur aboutissement. La justesse de ces opérations va dépendre de la pertinence de la vision et des missions qui seront affectées aux futurs conseils municipaux. Cependant, on peut avancer qu'afin d'assurer un passage souple d'un mode de gestion purement administratif à un mode de gestion municipale qui assure plus d'une fonction au service des citoyens, il faudra que les contours de cette vision soient établis non dans des bureaux fermés mais au moyen d'un débat réunissant les autorités et les organisations de la société civile concernées à la fois par les élections et par les besoins sociaux. ■

R.Z.

(1) Riadh Zghal, «*La gestion urbaine, une lecture théorique d'une pratique dans une cité tunisienne*» Télescope, printemps 2007

(2) Bernard Jouve «*Gouvernance et diversité culturelle : quels enjeux pour les villes ?*», Télescope, printemps 2007

التأمين موش
ورقة تتصحح!
هو الثقة، الشفافية،
الالتزام و التجديد


 **HAYETT**
ASSURANCES
Vivre serein

40 ANS
ASSURANCE VIE DEPUIS 1986

www.hayett.tn




Du renfort au Châal

Le domaine du Châal, le plus grand d'Afrique du Nord avec ses 30.000 ha d'oliveraies, renouera-t-il avec d'abondantes récoltes ? Le matériel et les équipements agricoles dont il a grandement besoin viennent d'être renforcés par trois lots significatifs d'un coût global de 6 532 millions d'euros, sur financement du budget tunisien (20%) et d'un don italien. Ces lots comprennent 88 tracteurs agricoles, 40 remorques à benne basculante, 35 citernes, 80 outils de labour, des charrues, des broyeurs de végétaux et différents autres matériels. Réceptionnant ces équipements, en présence du ministre de l'Agriculture, des Ressources hydriques et de la Pêche, ainsi que de l'ambassadeur d'Italie en Tunisie, les dirigeants et le personnel de l'agro-combinat de Châal, relevant de l'Office des terres domaniales, ainsi que la population locale, n'ont pas manqué de manifester leur joie, tant ils espéraient tous ce renforcement des moyens. 




Des honoraires révisés

La section de Tunis du Conseil national de l'ordre des avocats de Tunisie vient de publier le tableau de référence révisé des honoraires. Variant en fonction de la complexité et du type d'affaire, ces honoraires pour des procédures classiques débutent à partir de 1 000 D devant les tribunaux cantonaux, 1 700 D en première instance, 1 800 D en appel et 2 700 D en cassation. Pour les visites en prison, les honoraires sont de l'ordre de 300 D par visite. Le tableau de référence s'établit hors conventions et accords. 



La Tunisie à Ajaccio et à Bordeaux

Un vieux rêve se concrétise pour les Tunisiens dans le Bordelais et en Corse. Deux nouvelles agences consulaires viennent d'être ouvertes, la première à Bordeaux et la seconde à Ajaccio. Le réseau consulaire tunisien en France est ainsi porté à 13 postes. Sous la houlette de l'ambassadeur de Tunisie en France, Dhia Khaled. Il compte désormais 5 consulats généraux (Paris, Strasbourg, Lyon, Marseille et Nice), 4 consulats (Pantin, dans la région parisienne, Toulouse, Grenoble et Montpellier) et 4 agences consulaires (Toulon, Lille, Ajaccio et Bordeaux). 



Nouvelle composition du bureau de l'ARP

Le bureau de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a tenu, jeudi 22 janvier, au Palais du Bardo, sa première réunion sous sa nouvelle composition :

- Président : Brahim Bouderbala,
- Vice-présidente : Saoussen Mabrouk,
- Vice-président : Anouar Marzouki,
- Assesseur du président chargé de la législation : Housseem Mahjoub,
- Assesseur du président chargé du suivi du rôle de contrôle : Nouri Jeridi,
- Assesseur du président chargé des relations avec la fonction judiciaire et les instances constitutionnelles et nationales : Olfa Marouani,
- Assesseur du président chargé des relations avec le Conseil national des régions et des districts : Abdelaziz Chaâbani,
- Assesseur du président chargé des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger : Dhouha Selmi,
- Assesseur du président chargé des relations avec le citoyen et la société civile : Nizar Seddik,
- Assesseur du président chargé de l'information et de la communication : Abdelkader Ben Zeineb,
- Assesseur du président chargé de la gestion générale: Ramzi Chetoui,
- Assesseur du président chargé des grandes réformes: Omar Barhoumi,
- Assesseur du président chargé des affaires des députés : Noura Chebrak

Renouvellement des commissions parlementaires

Les treize commissions parlementaires permanentes de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) ont procédé au renouvellement de leur composition. Elle s'établit comme suit au niveau des présidents, vice-présidents et rapporteurs :

Commission de la législation

- Président : Faouzi Daas,
- Vice-président : Youssef Toumi
- Rapporteur : Yasser Grari

Commission des droits et libertés

- Président : Thabet El Abed
- Vice-président : Aymen Ben Salah
- Rapporteur : Hela Jaballah

Commission des relations extérieures, de la coopération internationale, des affaires des Tunisiens à l'étranger et l'émigration

- Président : Riadh Jaidane
 - Vice-président : Kamel Keraani
 - Rapporteur : Taieb Talbi
- Commission des finances et du budget

- Président : Maher Ketari
- Vice-président : Dhafer Seghiri
- Rapporteur : Zina Jiballah

Commission de la planification stratégique, du développement durable et du transport

- Président : Saber Jelassi
- Vice-président : Tarek Mehdi
- Rapporteur : Salah Selmi

Commission de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'eau et de la pêche

- Président : Hassan Jarboui
- Vice-président : Khaled Hakimi Mabrouki
- Rapporteur : Syrine Boussandel

Commission de l'industrie, du commerce, des richesses naturelles, de l'énergie et de l'environnement

- Président : Mohamed Amine Mbarki
- Vice-président : Adnen Allouche
- Rapporteur : Mohamed Ali Fenira

Commission du tourisme, de la culture, des services et de l'artisanat

- Président : Mohamed Yahyaoui
- Vice-président : Hammad Ghilani
- Rapporteur : Aymen Boughdiri

Commission de la santé, de la femme, de la famille, des affaires sociales et des personnes handicapées

- Président : Ezzeddine Tayeb
- Vice-président : Abdelkader Ammar
- Rapporteur : Raouf Fekiri

Commission de l'éducation, de la formation, de la recherche scientifique, de la jeunesse et des sports

- Président : Abderrazek Aouidet
- Vice-président : Mounir Kammouni
- Rapporteur : Nejib Akremi

Commission de l'organisation administrative, de la digitalisation, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption

- Président : Sami Raï
- Vice-président : Mourad Khezami (Honnêteté et travail)
- Rapporteur : Imededdine Sediri

Commission de la sécurité et de la défense

- Président : Abdessalem Hamrouni
- Vice-président : Elyes Boukoucha
- Rapporteur : Fethi Mechergui

Commission du règlement intérieur, des lois électorales

- Président : Mohamed Ahmed
- Vice-président : Hichem Hosni
- Rapporteur : Olfa Marouani

Décès



1 • **Dr Slim Ben Salah**
Chirurgien pédiatre, ancien président du Conseil national de l'ordre des médecins de Tunisie (Cnom), militant.



2 • **Pr Khaled Mellouli**
Universitaire, ancien directeur de l'hec Carthage (1996-2002), directeur des études et enseignant à l'Institut supérieur de gestion de Tunis (ISG), fondateur du laboratoire Larodec.



3 • **Kamel Laabidi**
76 ans, journaliste, militant des droits de l'Homme, président de l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication (Inric) 2011.



4 • **Ridha Ben Zaied**
Cofondateur du cabinet EY Tunisie



5 • **Ezzedine Zbidi**
Journaliste



6 • **Mahfoudh Benzarti**
84 ans, ancien joueur de l'équipe nationale et de l'Union Sportive Monastirienne (USM).



7 • **Neji Adhimi**
Artiste plasticien



8 • **Béchir Dziri**
artiste plasticien



9 • **Ali Tekaiïa**
Diplomate, ancien ambassadeur de Tunisie et conseiller diplomatique auprès du Premier ministre



10 • **Souad Guellouz**
88 ans. Romancière, une des pionnières du roman féminin en Tunisie, poétesse et nouvelliste. Depuis son premier roman intitulé *La vie est simple*, publié à l'âge de 20 ans, cette originaire de Métline et sœur du grand professeur Azzedine Guellouz a révélé un talent littéraire prometteur. *Myriam ou le rendez-vous de Beyrouth* qui constituera son œuvre majeur, viendra en consécration d'un parcours jalonné de prix et de distinctions, en Tunisie et à l'étranger.



Dolphin Surf 100% électrique

L'innovation signée BYD



La montée en puissance technologique et innovante des voitures **BYD** dans le monde est plébiscitée en Tunisie également. Le lancement de la nouvelle **Dolphin Surf** en offre une belle illustration. Cette citadine 100 % électrique, alliant sécurité et longévité, propose une connectivité avancée avec écran tactile, commandes vocales et fonctionnalités de partage d'énergie, transformant la voiture en véritable compagnon numérique du quotidien.

Son autonomie urbaine et périurbaine, couplée à une recharge rapide, simplifie la mobilité et rend l'électrique plus accessible que jamais. Le design moderne et dynamique de la **Dolphin Surf**, avec ses lignes fluides et son habitacle ergonomique, complète cette expérience. Sa tenue de route stable et réactive assure une conduite agréable et sécurisée, en ville comme sur route ouverte.

Les performances de **BYD** ne se limitent pas à la **Dolphin Surf**. La marque déploie une gamme complète de véhicules, allant des citadines compactes aux berlines

élégantes et aux SUV polyvalents, avec des versions 100 % électriques ou hybrides rechargeables. Chaque modèle repose sur des plateformes développées en interne et des technologies propriétaires garantissant puissances, efficacité énergétique, sécurité et durabilité. La maîtrise technique de **BYD** se traduit par des véhicules fiables et adaptés à tous les usages, offrant une conduite confortable, une maniabilité précise et un design pensé pour séduire et faciliter la vie quotidienne.

Au-delà de la technologie et du style, cette diversité traduit la capacité de **BYD** à penser la mobilité dans toutes ses dimensions. Chaque véhicule combine autonomie, confort, sécurité avancée et connectivité intelligente, tout en proposant des motorisations flexibles adaptées à différents modes de conduite.

Avec la **Dolphin Surf** et cette gamme complète, **BYD** confirme sa capacité à répondre aux exigences des conducteurs tunisiens, leur offrant une mobilité électrique intelligente, innovante, sûre.

BYD Dolphin Surf

- Autonomie et recharge : jusqu'à 445 km en cycle urbain (38,8 kWh) et recharge rapide de 30 % à 80 % en 30 minutes sur borne DC.
- Reposant sur l'innovante e-Platform 3.0, la Dolphin Surf intègre la célèbre Blade Battery de BYD, une référence mondiale en matière de sécurité et de durabilité.
- Palmarès international : lauréate de « Best Buy Car of Europe 2024 » et « World Urban Car 2024 ».
- Habitacle connecté : écran tactile 10,1 pouces, Apple CarPlay, Android

Auto, commande vocale « Hi BYD », karaoké intégré, et fonction V2L (alimentation des appareils électriques).

- Sécurité et garantie : 6 airbags, freinage d'urgence automatique (AEB), structure renforcée ; batterie : 8 ans/200 000 km, véhicule : 6 ans/150 000 km.

- Prix : à partir de 51 000 DT

BYD en Tunisie : Numéro 1 des ventes de véhicules électriques en 2025, avec plusieurs modèles dans le Top 5 des meilleures ventes.

- BYD Tunisie est lauréate du label « **Élu Service Client de l'Année 2026** ».

BYD

SIMULEZ
VOS ÉCONOMIES



SCANNEZ MOI

Ministère des Affaires étrangères,
de la Migration et des Tunisiens à
l'étranger



1 • Raja Jhinaoui Ben Ali
Administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques.



2 • Chiheb Chaouch
Ministre plénipotentiaire, directeur des privilèges et immunités diplomatiques à la direction générale des protocoles diplomatiques.



3 • Omar Amine Abdallah
Conseiller des Affaires étrangères, chargé des fonctions de directeur adjoint des relations avec la presse à la direction de l'information et de la communication.

Zakia Ouled Jaballah
Conseiller des Affaires étrangères, chargée des fonctions de directeur adjoint des relations avec la Chine à la direction générale des relations avec les pays d'Asie et d'Océanie, et les organisations asiatiques.



Kamel Nagara
Inspecteur en chef des services financiers, chargé des fonctions de directeur adjoint de la gestion des ressources humaines à l'administration centrale à la direction générale des services communs.

Lotfi Trabelsi
Inspecteur financier central des Affaires étrangères, chargé des fonctions de directeur adjoint de la prévoyance sociale, de retraite et de l'assurance maladie à la direction générale des services communs.



4 • Amina Aouani
Professeur principal hors classe des écoles primaires, chargée des fonctions de directeur adjoint du matériel et de la comptabilité matière à la direction générale des services communs.

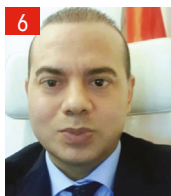


5 • Walid Chakroun
Conseiller des Affaires étrangères, chargé des fonctions de directeur adjoint des pays du Conseil de coopération du Golfe à la direction générale des relations bilatérales avec les pays arabes.

Hend Mekni Gharbi
Conseiller des Affaires étrangères, chargée des fonctions de directeur adjoint de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée à la direction générale des organisations et conférences internationales.

Hassan Hlali
Conseiller des Affaires étrangères, chargé des fonctions de directeur adjoint du Proche-Orient à la direction générale des relations bilatérales avec les pays arabes.

Hamdi Ben Othman
Conseiller des Affaires étrangères, chargé des fonctions de directeur adjoint des sommets et conférences ministérielles et du Conseil de la Ligue arabe à la direction générale des organisations maghrébines, arabes et islamiques.



6 • Souheib Neji
Conseiller des Affaires étrangères, chargé des fonctions de directeur adjoint des pays d'Europe du Nord, de l'Est, d'Europe centrale et le Benelux à la direction générale des affaires consulaires.

Fakhri Amamri
Conseiller des Affaires étrangères, chargé des fonctions de directeur adjoint de la communication numérique à la direction de l'information et de la communication.



7 • Mouna Maaloul
Conseiller des Affaires étrangères, chargée des fonctions de directeur adjoint de la Libye et Mauritanie à la direction générale des relations bilatérales avec les pays arabes.

Jihed Mansouri
Administrateur en chef, chargé des fonctions de directeur adjoint des droits de l'Homme à la direction générale des organisations et conférences internationales.

Nejmeddine Mdhafer
Inspecteur en chef des services financiers, chargé des fonctions de directeur adjoint de l'entretien, de l'acquisition et de la location des biens immobiliers au profit des missions diplomatiques, permanentes et consulaires à la direction générale des services communs.

Mohamed Sghaier Saghraoui
Analyste central, chargé des fonctions de directeur adjoint de la sécurité informatique à la direction générale des technologies de la communication et de la prospection technologique.

NEW YEAR, BEST DEAL

DES OFFRES EXCLUSIVES VOUS ATTENDENT



RDV dans nos showrooms
JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2026







VISITEZ NOTRE SITE WEB

WWW.GEELY-TUNISIE.COM

APPELEZ-NOUS AU

70 131 000

SUIVEZ-NOUS    

HABITATION, TRAVAUX, AUTO, LOISIRS : NOUS AVONS LE CRÉDIT QU'IL VOUS FAUT

Une démarche simplifiée
Un montant adapté
Un taux avantageux

Une réponse
rapide



الإتحاد الدولي للبنوك
UIB

GRUPE SOCIETE GENERALE



8

8 • Amira Bibani

Conseiller des Affaires étrangères, chargée des fonctions de chef de division du développement économique des partenaires du développement à la direction générale des organisations et conférences internationales.



9

9 • Mohamed Chadi Blout

Conseiller des Affaires étrangères, chargé des fonctions de chef de division de l'environnement et changement climatique à la direction générale des organisations et conférences internationales



10

10 • Hamdi Zroud

Secrétaire des Affaires étrangères, chargé des fonctions de chef de division d'Arabie Saoudite, Qatar et Bahreïn à la direction générale des relations bilatérales avec les pays arabes.

Taher Ben Salem

Secrétaire des Affaires étrangères, chargé des fonctions de chef de division du Brésil, Venezuela, Colombie et Equateur à la direction générale pour les relations avec les pays d'Amérique et les organisations régionales américaines.

Naziha Ben Saad

Administrateur conseiller, chargée des fonctions de chef de division de la prévoyance sociale et de la retraite à la direction générale des services communs.

Khaled Ben Rejab

Administrateur conseiller, chargé des fonctions de chef de division des relations avec la presse nationale à la direction de l'information et de la communication.

Chokri Sokrafi

Conseiller des services financiers de troisième degré, chargé des fonctions de chef de division de la rémunération et de l'évaluation du coût de la vie à l'étranger à la direction générale des services communs.

Zouhair Ghodhbani

Inspecteur central des services financiers, chargé des fonctions de chef de division du contrôle de la gestion financière des missions à l'étranger à la direction générale des services communs.

Abderrazak Ben Rayes

Inspecteur central des services financiers, chargé des fonctions de chef de division de l'ordonnancement et de la comptabilité à la direction générale des services communs.

Moufida Klibi Ben Massoud

Administrateur des Affaires étrangères, chargée des fonctions de chef de division des contentieux administratifs à la direction générale des affaires juridiques.

Mohamed Tlili Gharbi

Technicien principal, chargé des fonctions de chef de division de l'entretien et de la maintenance des biens immobiliers à l'étranger à la direction générale des services Communs.

Mohamed Ikbel Khemiri

Technicien principal, chargé des fonctions de chef de division des études dans le domaine de l'informatique et de la communication à la direction



11

générale des technologies de la communication et de la prospection technologique.

Ministère des Transports

• *Compagnie tunisienne de navigation (CTN)*

11 • Habib Kraiem
Administrateur délégué

Comité international des Jeux méditerranéens (Cijm)



12

12 • Mehrez Boussayene
Président

Membre depuis plusieurs mandats du comité directeur du Cijm, Maître Boussayene a été porté à la présidence de cette instance. Il est également le président du Comité national olympique tunisien (Cnot) et membre du Comité international olympique (CIO).

Ooredoo Tunisie



13

13 • Eyas Naif Assaf
Directeur général

Il succède au poste de directeur général de Ooredoo Tunisie à Mansoor Rashid Al-Khater, nommé CEO du Qatar Financial Centre à Doha. Fort de plus de 30 ans d'expérience en leadership dans les secteurs des télécommunications et de la finance, dont plus de 20 ans au sein du Groupe Ooredoo, il avait été directeur financier adjoint du Groupe Ooredoo, où il a joué un rôle clé dans la définition de la stratégie globale et l'amélioration des performances à travers l'empreinte multinationale du Groupe. Au cours de sa carrière, M. Eyas a occupé plusieurs postes de direction au sein des filiales de Ooredoo, notamment en tant que directeur financier chez Indosat Ooredoo en Indonésie, Ooredoo Algérie et Asiacell Communications en Irak, acquérant ainsi une expertise opérationnelle approfondie dans des marchés diversifiés et hautement concurrentiels.

TotalEnergies Marketing Tunisie et Country-Chair



14

14 • Ouafa Kourdaa

Elle aligne 12 ans 5 mois d'expérience au sein de TotalEnergies, occupant de hautes charges, notamment celles de VP Corporate Strategy Monde, et Head of Business development motorway retail network. Au début de sa carrière, elle avait été Managing consultant chez Capgemini Consulting pendant (6 ans 11 mois).

Ancienne élève du Lycée PMF de Tunis et du Lycée Carnot en classes préparatoires pour les grandes écoles, Ouafa Kourdaa est diplômée de l'Institut des hautes études de l'entreprise (Ihee), avant d'intégrer l'Escp Business School où elle obtiendra un master en management et stratégie en 2006.



• Par Abdelaziz Kacem



De la culture générale (II) : L'apport arabe à la Renaissance européenne

1

1492, date fatidique s'il en fut. En effet, deux événements majeurs et lourds de conséquences s'y produisirent : le 2 janvier, l'émir Boabdil (Abu ` Abdallah Muhammad XII), la mort dans l'âme, livrait Grenade aux Rois Catholiques, mettant fin à près de huit siècles de splendeur andalouse ; le 12 octobre de la même année, Christophe Colomb abordait une île des Bahamas qu'il baptisa San Salvador. S'ouvrait alors, pour les peuples autochtones et bientôt pour la planète entière, une ère plus ravageuse encore que celle sortie de la boîte de Pandore offerte au naïf Épiméthée. Ainsi s'achève le Moyen Âge et commencent les Temps modernes, plus précisément la Renaissance européenne.

2

Sortir des miasmes médiévaux, faire advenir un homme nouveau, délivré des peurs irrationnelles, affranchi des superstitions, maître de son destin et nourri des textes fondateurs de la Grèce antique : telle est l'ambition de la Renaissance, ambition que le classicisme prolongera et affinera. À cet homme régénéré, elle donne un nom — l'honnête homme — figure où se conjuguent l'exigence esthétique et l'idéal éthique. Cultivé, socialement adapté, moralement irréprochable, attentif aux remous d'un monde complexe, il incarne

ce que l'humanisme appelle aujourd'hui la culture générale : un ensemble de savoirs variés, acquis au-delà des spécialités professionnelles et des convictions personnelles. Cette culture n'est pas une accumulation de connaissances mortes, mais une quête vivante : réfléchir, confronter, relier les causes et les effets, éclairer le présent par les héritages du passé.

3

Parler des « miasmes médiévaux » sans nuance serait une erreur d'historien. L'émergence de la lyrique occitane, par exemple, constitue déjà un miracle culturel. Guillaume IX d'Aquitaine (1071-1126), premier troubadour attesté, invente le trobar. Pour la première fois en Occident, la rime devient l'armature d'un schéma rythmique élaboré. À forme inédite, contenu inédit : c'est la naissance de la fin'amor, l'amour courtois. La femme y devient domna, souveraine affective, et les troubadours rivalisent d'art pour mériter sa suzeraineté symbolique. On sait aujourd'hui que cette poésie s'inspira du zajal arabo-andalou, dont elle transpose à la fois les thèmes et les innovations formelles.

4

L'humanisme européen ne surgit pas ex nihilo. Dès les XI^e-XII^e siècles, une pré-Renaissance se dessine en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. Elle doit beaucoup à une constellation de savants : Pierre Abélard, Adélard de Bath, Robert Grossetête, Roger Bacon, Michael Scot, Albert le Grand, Gérard de Crémone, Eugène de Palerme. Tous savaient l'arabe. Fait remarquable : nombre d'entre eux étaient des chrétiens fervents, parfois des moines, qui reconnaissaient dans la langue de l'« infidèle » une source irremplaçable de savoir. Contraste saisissant avec certaines dérives contemporaines qui associent aujourd'hui l'arabe non au savoir, mais au fanatisme.

5

Ce bouillonnement intellectuel n'aurait pas atteint une telle ampleur sans l'apport décisif des savants arabes. La Renaissance fut avant tout un moment de circulation des savoirs. Les traducteurs arabes sauvèrent, commentèrent et transmirent Aristote, Euclide, Ptolémée. Ces textes furent ensuite retraduits en latin dans les centres savants de Tolède et de Sicile, restituant à l'Europe des pans entiers de la pensée antique qu'elle avait oubliés.

6

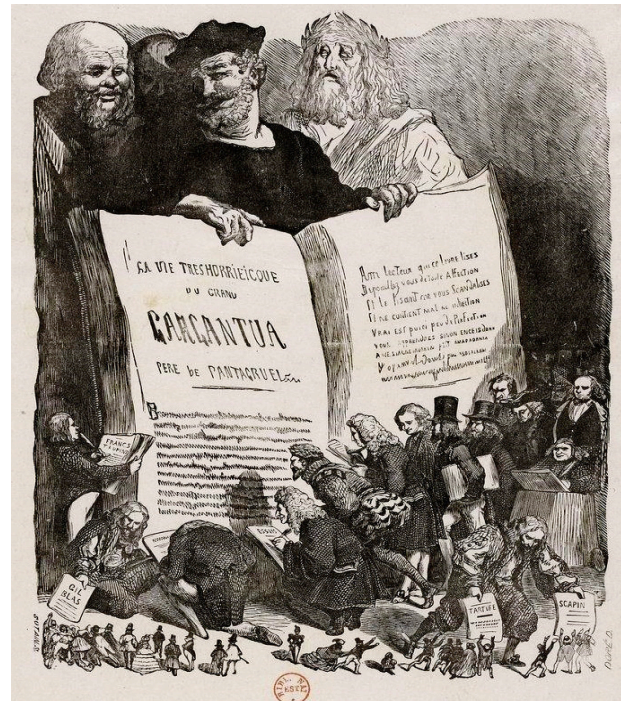
L'empereur Frédéric II de Hohenstaufen (1194-1250), lui-même arabiste, fit de sa cour un foyer intellectuel sans équivalent, ressuscitant à Palerme quelque chose de la splendeur de Cordoue et de Séville — phares prolongeant la lumière de Bagdad, la cité d'al-Ma'mûn. Là s'était constitué un creuset où affluaient les savoirs grecs, persans et indiens : une véritable Renaissance avant la Renaissance.

7

Laurent le Magnifique naît à Florence en 1449 et meurt en 1492, quelques mois après la chute de Grenade. Comment ignorer l'influence de l'Espagne musulmane, quand tant de savants italiens œuvraient à Tolède sous Alphonse le Sage ? Gérard de Crémone, Jacques de Venise, Jean de Capoue, Bonaventure de Sienna, et surtout Brunetto Latini, maître de Dante, introduisirent Averroès en Italie. L'Orient éclairait déjà la route de l'Occident renaissant.

8

Malgré le déclin progressif de la civilisation arabo-andalouse, son héritage intellectuel circulait toujours en Europe. François I^{er} (1515-1547), figure emblématique



de la Renaissance, introduisit l'enseignement de l'arabe au Collège de France, signe explicite de l'intérêt humaniste pour les sources orientales du savoir. Sous son règne, François Rabelais, médecin et grand écrivain humaniste, entreprit l'étude de l'arabe afin de lire Avicenne dans le texte. Son Gargantua écrit à son fils Pantagruel une fameuse lettre dans laquelle il l'exhorte à apprendre notamment le grec, le latin et l'arabe. Un peu plus loin, il lui recommande encore de relire «soigneusement les livres des médecins grecs, arabes et latins». C'est sur ce terreau de fertilisation réciproque que s'est constitué ce que nous appelons aujourd'hui la culture générale.

9

Si l'Occident a cristallisé cet idéal dans la figure de l'honnête homme, l'Orient possédait déjà son équivalent: l'adab. Avant de désigner «les lettres, la littérature» au sens moderne, l'adab renvoyait d'abord au raffinement des mœurs, à la délicatesse comportementale, au savoir-vivre, à la bienséance, ainsi qu'à une inclination profonde pour les cultures anciennes et les savoirs hérités. Deux exemples majeurs suffisent à illustrer cette figure de l'homme accompli. Le premier est celui d'al-Mutanabbī (915-965). Évoquant les rustres qu'il dut quitter, il se glorifie d'avoir trouvé pour compagnons des esprits de haute culture, héritiers des grands Grecs de l'Antiquité:

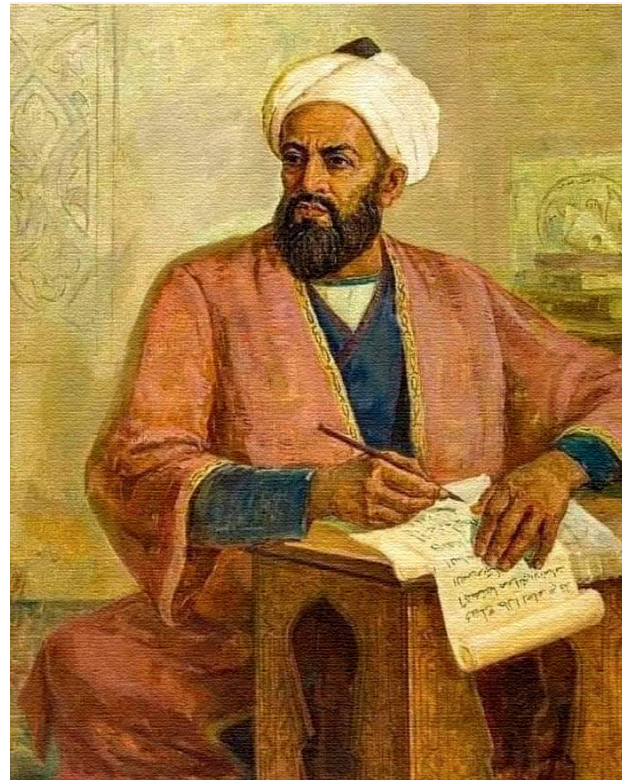
مَنْ مَبْلَغُ الْأَعْرَابِ أَنِي بَعْدَهَا
جَالِسْتُ رِشْطَالِيْسَ وَالْإِسْكَندَرَا

*Les bédouins que j'ai faits,
qui donc va leur apprendre
Que je suis bien chez Aristote et Alexandre*

Le second exemple est celui d'Abū l-'Alā' al-Ma'arrī, dont l'érudition est phénoménale. Parfait connaisseur de l'arabe et des débats théologiques qui secouaient l'islam du XIe siècle, il parsemait aussi ses vers d'échos indiens, persans et grecs. Il résume lui-même l'étendue de sa culture dans une formule saisissante :

مَا كَانَ فِي هَذِهِ الدُّنْيَا بَتَوَزَمَن
إِلَّا وَعِنْدِي مِنْ أَخْبَارِهِمْ طَرْفٌ

Nul mortel n'a foulé l'ici-bas sans que j'aie



De sa chronique un fragment partagé. (L. II, 148). Ce faisant, il appliquait à la lettre l'aphorisme attribué à l'illustre encyclopédiste abbasside, al-Jāhidh (776-868) :

الأدب هو الأخذ من كل شيء بطرف

L'adab (au sens de culture) consiste à «prendre de chaque chose un fragment.»

De ce terme dérive le mot adīb, nom attribué à l'homme versé dans la culture appelée adab.

10

La proximité entre l'adab et l'idéal occidental de l'honnête homme est attestée. Dans les deux cas, la culture générale est conçue comme une synthèse : ni spécialisation étroite, ni dispersion superficielle. L'un et l'autre reposent sur la conviction que l'homme cultivé est d'abord un homme équilibré, capable de jugement et de civilité. Cette convergence n'est pas le fruit du hasard ; elle témoigne de préoccupations anthropologiques communes, au-delà des frontières culturelles. La Renaissance européenne fut moins une rupture qu'un aboutissement, nourri par huit siècles de dialogue avec le monde arabo-musulman.

Prochain article : La culture générale à l'épreuve du numérique.■

A.K.

France



Maroc



Angleterre



Turquie



Tunisie



Belgique



Italie



Suisse



Algérie



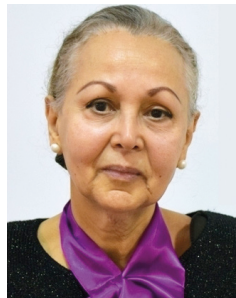
Espagne



Allemagne



L'arc-en-ciel



• Par Zoubeida Khaldi

Comment humer le chant de l'arc-en-ciel
 Dans ces ténèbres rauques qui s'entrechoquent,
 Qui puent et complotent pour engloutir le ciel ?...
 Le ciel d'un pays enflé de cris retenus
 Où les enfants naissent disparus...
 Un génocide tantôt lent, tantôt rapide
 A jeté l'humanité dans le vide
 Et fait descendre le crépuscule sur terre...
 Des rives jonchées de milliers d'innocents...
 Un ciel couleur de poussière et de sang...

Après tout ce qui s'est passé, tous offensés !
 Tous éteints ! Rien ne s'allume. Pas même la lune !
 Le soleil, lui, n'est plus qu'une tache brune.
 Délaissé, l'arc-en-ciel s'est effacé.
 Ni lumière, ni même une lueur
 En ce monde ivre mort d'horreur
 Un monde, gueule cassée,
 Où des petits cloués et cloutés par la faim
 Dormant dans l'écume des nuits glacées
 Rêvent de manger épluchures et déchets.

Plus d'enfants, ni d'arc-en-ciel, ni de cerf-volant !
 Tous disparus ! Qui leur a tiré dessus ?
 Nécessité d'enquêter et, discrètement !
 Tout dit que cela a commencé sans bruit.
 Une petite voix. Une petite envie
 Faites folie, délit et renvoi du paradis
 Mais sans grande ou petite envie.
 Tous penauds dans le vide et l'inconnu,
 Nus, pantelants, perdus !
 Par où le retour ? Quelle rue mène vers Le Début ?
 Par-là, le chemin ! Mais la mort en est le prix.
 Bref ! Nous voilà brefs, mortels !
 Et Adam, l'oublieux fit de son mieux.
 N'oublia pas d'enfanter le premier criminel.

La mort vite advint. Par la main de Caïn.
 Puis des essaims de va-t-en-guerre et d'assassins
 Vinrent ensanglanter le ciel et défier le destin.
 Caïn avait-il besoin d'assommer Abel
 Le doux, le bel et de brûler notre arc-en-ciel,
 Le refuge, l'appel, le verset, l'essentiel ?

Et avait-il besoin d'ouvrir ce maudit bal
 Et de tirer sans remords une vraie balle
 Sur ce pâle droit international
 Qui, déjà, avait un mal colossal
 A dire un mot pour dépoussiérer le chaos ?
 Mais au lieu de secourir le gisant
 On l'enterra sur le champ
 Dans un engourdissement atroce, général.

Fringant, Caïn sema des enfants à tout vent.
 Sept portées par an. Tous armés évidemment :
 Gènes des sans-gêne, serres et longues dents
 En sus de mille symphoniques instruments.
 Ses têtards-titans, plus tard pillards, cauchemars,
 Savent y faire pour plaire à ce père-star.

Veulent boire les mers et avaler les monts.
 Mais tout commença à la maison, doucement.
 Dès que l'aîné de la couvée fit fortune,
 Allant jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf brebis,
 Et vit que son benjamin n'en avait qu'une,
 Il haussa le ton, toisa son frangin :
 «Je veux ta brebis aujourd'hui avant demain.»
 Même une âme vide, avide, peu lucide
 Sait que tuer un frère est double suicide
 Et gouffre ardent qui l'attend.
 Vrai, plus aisé de vaincre Goliath que soi-même,
 Mais ce n'est pas cette victoire que Caïn aime.
 Veut celle sur son frère et la voix du sang.

Caïn first ! Not last, malheureusement !
 Éblouis par la noire lumière de cette brute
 Pairs, compères, fils et parrains, fans frémissants,
 Tous font ce qu'il faut pour mériter la chute.
 Ils dévitalisent la vie, rackettent et dévalisent,
 Frères et voisins et tous les proprios du coin.
 C'est leur penchant. Leur besoin et leur image,
 Ils prennent au lasso ou d'assaut tous les mirages,
 Étranglent la vie, obscurcissent l'horizon
 De la Palestine au Soudan et même plus loin,
 Blessent les pierres, la terre, les sacrés pâturages
 Avalent les mirobolants rivages...
 Mais ces anthropophages ont toujours faim.

Ainsi Caïn et consorts jettent petits et grands dehors.
 Prennent l'or, noircissent le sort, même celui des morts.
 Ainsi va la poésie du plus fort.
 Rêves de fric, de fer, de force, de sexe et d'or
 Nouvelles cinglantes... Larmes tranchantes...
 Mélopées d'un peuple qui se meurt...
 Enfants qui ont oublié leur nom et pissent de peur...
 Cueillettes de cauchemars... Cris d'os cassés...
 Espaces émiettés. Temps brisés...
 Dans la fumée, l'on voit scintiller l'âme des calcinés...
 Fleurs en cendres... Folie et infamie pour amies.
 Saignant, ahuri, l'arc-en-ciel vomit la vie.

Tout nous est amer. Où va ce monde sépia ?
 Peut-il tomber plus bas ?
 Va-t-il devenir trou noir ou trou blanc ?
 Trop troublant ! L'horizon en est pâle, tremblant.
 Une radio facho dit que du chaos sort du bien beau.
 Une aurore après toutes ces horreurs ?
 Se peut-il que de cette épaisse douleur
 Renaissent la paix avec soi et avec autrui
 Et un matin de soie, de sève, de joie, de vie
 Fait de soleil et d'une douce pluie ?

Que meure la mort avec ses semeurs
 Et que meure la peur !
 Que revive l'arc-en-ciel avec ses couleurs !
 Paix, fêtes renouvelées, douces langueurs
 Et au loin, violons et voix du paradis...
 Dieu ! Que de rêves se penchent sur moi puis rien !

Z.K.





La doctrine Donroe Le retour brutal de l'hégémonie américaine



• Par Elyes Ghariani

Imaginez la scène : le 3 janvier 2026, au cœur de Caracas, des forces spéciales américaines exfiltrent Nicolás Maduro sous la protection de drones et de tirs soutenus. L'opération, baptisée « Absolute Resolve » (Résolution absolue), provoque une onde de choc à travers toute l'Amérique latine. Quelques heures plus tard, depuis sa résidence de Mar-a-Lago, Donald Trump proclame : «*La domination américaine dans l'hémisphère occidental ne sera plus jamais contestée.*»

Ce coup de force ne relève pas d'un simple épisode spectaculaire. Il marque l'acte fondateur d'une nouvelle doctrine stratégique: la « Donroe ». Le terme, contraction assumée de Donald et de Monroe, est proclamé le 2 décembre 2025, à l'occasion du 250^e anniversaire de la doctrine Monroe de 1823. À l'origine, celle-ci visait à dissuader toute ingérence européenne dans les Amériques. Deux siècles plus tard, son héritière revendiquée en inverse radicalement l'esprit.

Là où James Monroe formulait un avertissement défensif, la Donroe inaugure une politique d'offensive permanente. Résolument interventionniste, elle s'affranchit du droit international pour imposer un unilatéralisme assumé, étroitement aligné sur la Stratégie de sécurité nationale de 2025. Les piliers de l'ordre libéral – Nations unies, multilatéralisme, alliances institutionnalisées – s'en trouvent fragilisés. En «nettoyant» par la force ce que Washington considère comme son arrière-cour stratégique, cette doctrine prépare, en réalité, une confrontation plus large avec la Chine dans l'espace indo-pacifique.

Alors que Pékin avance méthodiquement ses positions et que l'Europe s'interroge sur son effacement stratégique, la Donroe redessine les lignes de force du système international. S'agit-il d'une renaissance de l'hégémonie américaine ou du catalyseur d'un désordre mondial accéléré ?

Objectifs stratégiques prioritaires

Derrière le spectaculaire épisode vénézuélien se dessinent des objectifs précis, méthodiquement articulés autour des piliers de la Stratégie de sécurité nationale de 2025, véritable matrice doctrinale de l'administration Trump.

Premier objectif : l'affirmation d'une domination sans partage sur l'hémisphère occidental. Il s'agit d'écarter durablement la Chine, la Russie et les puissances émergentes regroupées au sein des BRICS de l'espace américain, tout en sécurisant des positions économiques et stratégiques clés. Le pétrole vénézuélien et le canal de Panama figurent au premier rang de ces enjeux. La logique est assumée. Pour le président américain, la légitimité morale procède désormais de la seule puissance, sans recours aux normes juridiques internationales.

Deuxième objectif : la sécurisation intérieure par l'action extérieure. La lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des réseaux criminels, du Mexique à la Colombie, sont présentés comme des priorités existentielles. Cette approche repose sur une équation simple : contrôler le commerce, le territoire et les ressources stratégiques, qu'il s'agisse du lithium, de l'eau douce ou des voies logistiques. Les résultats économiques sont immédiats : les exportations américaines vers l'Amérique

latine progressent fortement en 2026. Mais ce gain s'accompagne d'un coût politique élevé pour les pays concernés, contraints à une ouverture économique qui entame leur souveraineté.

Troisième objectif : plus subtil : l'instauration d'une imprévisibilité stratégique permanente. En marginalisant les Nations unies et l'Organisation des États américains, Washington brouille volontairement les repères diplomatiques. Cette incertitude vise autant les partenaires que les adversaires, au premier rang desquels la Chine, avec en toile de fond la question taiwanaise. Dans cette logique, le Groenland apparaît comme un enjeu emblématique : territoire riche en ressources minières, positionné au cœur des routes arctiques et doté d'un potentiel militaire majeur. La pression exercée sur le Danemark illustre cette extension géographique de la doctrine Donroe.

Loin de toute improvisation, l'architecture de la Donroe est rigoureuse. Près de 20% du budget de la défense américain – soit environ 180 milliards de dollars sur les 901 milliards prévus pour 2026 – se réorientent vers l'hémisphère occidental, au détriment d'autres théâtres comme l'Ukraine (seulement 400 millions de dollars d'aide) ou le Moyen-Orient. La doctrine ne se limite ainsi pas à une posture idéologique : elle traduit une réallocation massive des moyens et une redéfinition assumée des priorités mondiales des États-Unis

Premières articulations sur le terrain

Ces objectifs ne relèvent pas du discours : ils se traduisent déjà par des actes concrets. À Caracas, la doctrine Donroe est passée de l'énoncé à l'action. L'opération «*Résolution Absolue*», conduite avec une précision militaire assumée, neutralise en quelques heures les dispositifs de défense vénézuéliens. Le 3 janvier 2026, Nicolás Maduro et son épouse sont arrêtés et exfiltrés vers New York. Washington prend immédiatement le contrôle des grands champs pétrolifères du sud du Venezuela, concédés à de grandes compagnies américaines comme ExxonMobil. Le choc économique est brutal : contraction de 8% du PIB vénézuélien dès le premier trimestre 2026, tandis que près de 2 millions de réfugiés affluent vers le Brésil et la Colombie, fragilisant les équilibres régionaux.

Les répercussions dépassent largement le cadre vénézuélien. Une recomposition politique s'amorce : plusieurs gouvernements conservateurs, au Honduras comme au Chili, s'empressent de conclure des accords commerciaux favorables à Washington, sous la pression implicite de sanctions. En Colombie, l'envoi d'un émissaire spécial américain accompagne une mobilisation politique active en vue des élections de mai 2026. Le signal est clair : l'ère des médiations régionales s'achève. Les enceintes multilatérales, à commencer par l'Organisation des États américains,

sont marginalisées au profit d'un interventionnisme direct, mêlant actions ciblées et incitations économiques. L'Amérique latine cesse d'être un partenaire stratégique ; elle devient un espace de tutelle, avec des effets en chaîne sur les flux migratoires et les équilibres internes aux puissances émergentes.

Projections futures : au-delà du Venezuela

Le Venezuela n'a été qu'un point de départ. La logique de la Doctrine Donroe s'étend désormais à l'ensemble du continent. La Colombie, Cuba et le Nicaragua figurent parmi les priorités affichées, avec un appui politique massif aux forces favorables à Washington en Colombie et des pressions indirectes sur La Havane et Managua. Au Mexique, Donald Trump menace ouvertement de frappes contre les cartels, mais Mexico oppose un refus catégorique, limitant pour l'heure l'action à des frappes navales contre les narco-boats. Le canal de Panama, artère vitale du commerce mondial, fait l'objet d'une attention particulière: renégociation contrainte de son statut en perspective, voire un renforcement militaire pour en verrouiller le contrôle et écarter Pékin.

Plus au nord, le Groenland émerge comme l'enjeu stratégique majeur de la doctrine Donroe. Ses vastes réserves de minéraux rares et sa position stratégique au cœur de l'Arctique en font une cible prioritaire. Donald Trump a explicitement menacé d'utiliser la doctrine pour «*recupérer le Groenland*» par la force si le Danemark refuse de céder, répétant ses propositions d'achat de 2019. Le vice-président JD Vance pousse activement pour un statut d'indépendance supervisée par Washington, visant à y établir une base navale face à la Russie.

Cette offensive place Copenhague, soutenue par Bruxelles, face à un dilemme stratégique majeur. Le Danemark dénonce une «*dérive impérialiste*» qui viole le droit international, mobilisant l'UE contre cette menace existentielle. Mais si les pressions économiques – sanctions ciblées, blocage des accords commerciaux – l'emportaient, l'Alliance atlantique risquerait une fracture sans précédent : l'Europe se retrouverait marginalisée, confrontée à un transatlantisme à sens unique où Washington dicte ses priorités hémisphériques au mépris des alliés traditionnels.

Deux trajectoires se dessinent désormais avec netteté. La première conduit à une nouvelle guerre froide régionale : des puissances émergentes, soutenues par les financements chinois, s'emploient à ériger des contrepoids à l'influence de Washington, nourrissant contestations sociales et rapprochements entre pays du Sud. La seconde verrait les États-Unis consolider leur position, à condition que le contrôle des flux migratoires et des ressources stratégiques s'inscrive dans la durée. Dans l'un comme dans l'autre scénario, l'imprévisibilité demeure l'outil central de Donald Trump. Elle transforme l'hémisphère occidental en un espace

de tensions permanentes, où la logique de puissance tend à supplanter le dialogue et le compromis.

Soutiens et oppositions internes

La projection de puissance extérieure portée par la doctrine Donroe rejaillit directement sur les équilibres politiques internes américains. Elle agit comme un révélateur des fractures d'une société déjà polarisée. Son socle le plus solide demeure l'écosystème politique issu du mouvement MAGA, qui en fait un marqueur identitaire fort. Le vice-président JD Vance et Stephen Miller, figures centrales de cette ligne dure, transforment la doctrine en levier électoral à l'approche des élections de mi-mandat de 2026.

La Heritage Foundation lui apporte une cohérence idéologique, tandis qu'un Congrès dominé par les républicains entérine une réorientation massive du budget de la défense, porté à près de 1 500 milliards de dollars et concentré sur l'hémisphère occidental.

Au-delà des frontières américaines, cette dynamique trouve des relais. Certaines élites économiques et politiques d'Amérique latine, notamment en Argentine ou en Équateur, y voient une opportunité : accès privilégié au marché américain en échange d'un alignement stratégique sans ambiguïté. Ce réseau d'intérêts croisés transforme la rhétorique trumpienne en un dispositif de pouvoir structuré, capable de marginaliser les voix dissidentes au nom de l'efficacité et de la sécurité.

Face à ce bloc, les démocrates et les milieux libéraux tirent la sonnette d'alarme. Ils dénoncent une dérive du pouvoir exécutif, l'affaiblissement de l'État de droit et des risques économiques et humanitaires élevés. Surtout, plusieurs stratèges mettent en garde contre une erreur majeure : en se concentrant sur son voisinage immédiat, Washington laisserait à Pékin le champ libre en Indo-Pacifique. Cette fracture entre une politique de force assumée et un multilatéralisme en recul pourrait structurer durablement le débat politique américain.

Réactions des puissances mondiales

Sur la scène internationale, la doctrine Donroe accélère la recomposition des équilibres de puissance. Directement visée par cette volonté d'écarter toute influence étrangère de l'hémisphère occidental, la Chine condamne une politique qu'elle juge ouvertement unilatérale. Mais derrière cette critique se dessine un calcul plus subtil : le recentrage américain sur les Amériques allège la pression stratégique en Asie. Pékin en profite pour renforcer ses liens financiers avec plusieurs

Quel que soit votre parcours, il y a un pack pour vous

Packs Fondamentaux



Packs Professions Libérales



Packs Médecins



Packs Pharmaciens



بنك تونس و الإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats



NUMÉRO BLEU
82 10 10 90

SAHATY CONFORT

يأمنك على صحتك و يحافظك على ميزانيتك



L'avenir
avec assurance

www.carte.tn



pays émergents, notamment au sein des BRICS, et pour consolider des réseaux d'influence alternatifs. Cette redistribution de l'attention américaine affaiblit, par ricochet, la posture de dissuasion autour de Taiwan.

La Russie adopte une démarche parallèle. En apportant un soutien politique aux forces chavistes résiduelles et en multipliant les signaux de tension dans l'Arctique, Moscou cherche à tester la cohésion occidentale sur plusieurs fronts. Cette stratégie à deux niveaux, combinant appui indirect et pressions périphériques, inscrit l'Amérique latine dans une logique de rivalités globales.

L'Union européenne, quant à elle, apparaît prise de court. Les entorses répétées au cadre multilatéral provoquent des réactions fermes, notamment à Paris et à Bruxelles. La question du Groenland concentre les inquiétudes : en soutenant le Danemark, l'Union tente de préserver l'équilibre de l'Alliance atlantique. Mais si les pressions économiques américaines venaient à prévaloir, c'est le lien transatlantique lui-même qui serait fragilisé, accentuant le sentiment de marginalisation stratégique européenne.



D'autres acteurs s'efforcent enfin d'exploiter les fissures de cet ordre en recomposition. La Turquie propose des alternatives financières aux pays émergents, tandis qu'un ressentiment anti-américain gagne du terrain en Amérique latine et au-delà. L'ensemble de ces dynamiques dessine un monde de plus en plus structuré autour de sphères d'influence exclusives. En accélérant cette polarisation, la doctrine Donroe contribue moins à stabiliser l'ordre international qu'à en hâter la transformation.

La fin du multilatéralisme ou le retour des empires

La doctrine Donroe ne relève pas d'un simple effet d'annonce. Elle marque une rupture stratégique majeure et accélère la remise en cause de l'ordre international bâti sur le multilatéralisme. En revendiquant une domination sans partage sur son hémisphère, exercée par la contrainte et l'unilatéralisme, les États-Unis prennent le risque de figer le monde dans une nouvelle logique de blocs : l'Amérique à l'Ouest, la Chine à l'Est, tandis que la Russie et plusieurs puissances émergentes alimentent les zones de friction. Ce que certains décrivent déjà comme un «*corollaire Trump*» dessine les contours d'un impérialisme modernisé, où le droit recule devant le rapport de force, au prix d'instabilités durables et d'un affaiblissement profond des institutions internationales.

Deux issues se dessinent alors clairement. La première verrait la stratégie américaine réussir : le démantèlement des réseaux criminels, la maîtrise des flux migratoires et la sécurisation des ressources consolideraient une hégémonie durable, installant les États-Unis dans un XXI^e siècle dominé par une vision sécuritaire et souverainiste, conforme aux priorités de la Stratégie de sécurité nationale de 2025. La seconde serait celle de l'échec : coûts humains excessifs, résistances régionales, rejet populaire et montée en puissance de l'axe sino-russe. Dans ce scénario, l'ordre international se fragmenterait davantage, reléguant l'Europe à une position marginale, privée de toute influence décisive.

Une question demeure, lourde de conséquences : la doctrine Donroe prépare-t-elle une confrontation directe entre Washington et Pékin, en verrouillant l'hémisphère occidental avant un affrontement majeur en Asie ? Ou s'agit-il d'une stratégie de dissuasion extrême, destinée à restaurer la crédibilité américaine sans franchir le seuil irréversible ? La réponse viendra de l'hémisphère occidental lui-même. Elle dira aussi quel monde est en train de naître. ■

E.G.

Ancien ambassadeur

Le romarin en Tunisie

Une ressource stratégique
et une filière d'avenir

• Par Ridha Bergaoui

Parmi les plantes aromatiques et médicinales emblématiques, le romarin occupe en Tunisie une place singulière. Arbuste rustique, il pousse spontanément sur de très vastes étendues forestières et steppiques et représente à la fois un héritage millénaire et une ressource stratégique et économique importante pour le pays, génératrice de revenus, d'emplois et de devises.

A côté du romarin sauvage, on peut également trouver du romarin de culture. Le romarin sauvage se distingue par son intensité aromatique et ses huiles essentielles plus concentrées, en lien avec le terroir. Le romarin cultivé nécessite des investissements importants et beaucoup de soin. Il offre productivité, régularité, durabilité et une composition stable. Cet article concerne uniquement le romarin sauvage.

Le romarin, une plante rustique et résistante à la sécheresse

Le romarin (anciennement *Rosmarinus officinalis*, classé *Salvia rosmarinus* depuis 2017) est appelé en Tunisie «كليل» et en arabe «إكليل الجبل» ou «الروزماري». C'est un arbuste aromatique vivace de la famille des labiacées ou labiées qui regroupe également la menthe, la lavande, le thym... Le nom «romarin» vient du latin «*ros marinus*» signifiant «rosée de mer», probablement allusion à son habitat proche des littoraux.

Le romarin est originaire du bassin méditerranéen où il pousse spontanément sur les terrains calcaires, secs et ensoleillés, notamment en Afrique du Nord et en Europe du Sud. Aujourd'hui, le romarin peut être cultivé dans le monde entier, mais l'essentiel de sa production est concentré autour du bassin méditerranéen. C'est un arbuste vivace à feuillage persistant, qui s'adapte parfaitement aux zones arides et semi-arides, aux sols pauvres et caillouteux, et tolère bien la sécheresse.





La plante a généralement entre 0,5 et 1 m de hauteur, ses feuilles sont étroites, linéaires en forme d'épines, de couleur vert foncé et aromatiques. La floraison s'étale de janvier à avril-mai et ses petites fleurs, en grappes, sont généralement bleues.

La récolte des branches et des feuilles du romarin est généralement effectuée au printemps, période où la plante atteint un équilibre optimal entre biomasse et teneur en huile essentielle. Il faut récolter le romarin d'une façon délicate, sans nuire à la plante. L'objectif est de pratiquer une coupe nette, sélective et modérée, qui respecte la capacité naturelle de régénération de l'arbuste. On utilise des outils bien aiguisés, généralement la serpette (ou faucille courte) ou le sécateur manuel.

Les branches feuillues fraîches ou séchées sont utilisées comme herbe aromatique en cuisine et en infusion. La distillation, surtout des sommités fleuries, donne une huile essentielle riche en composés permettant des usages divers (parfumerie, cosmétique, pharmacie, aromathérapie, alimentation). L'hydrolysât, sous-produit de la distillation, ou eau florale, contient une faible concentration de composés aromatiques hydrosolubles qui lui confèrent des propriétés intéressantes en cosmétique, hygiène, bien-être, et en agroalimentaire.

Composition et utilisations

Le romarin est riche en composés aromatiques et bioactifs, notamment l'acide rosmarinique, le cinéole, le camphre et divers terpènes, qu'on retrouve dans les feuilles et les huiles essentielles. Ces constituants confèrent une part importante de l'arôme spécifique du romarin et certaines propriétés thérapeu-

tiques connues pour leur activité antioxydante, antimicrobienne, anti-inflammatoire, digestives et stimulantes, recherchés en cosmétique, en phytothérapie et en nutrition. La teneur en huile essentielle et sa composition chimique varient selon l'origine génétique du romarin, le lieu de récolte et les conditions de production.

Le romarin est connu et utilisé depuis plus de deux millénaires. Dans l'Antiquité, il était associé à la mémoire, à la purification et à la protection. Les Grecs le considéraient comme une plante sacrée, tandis que les Romains l'utilisaient pour aromatiser les aliments et parfumer les bains. Dans la tradition arabo-islamique, le romarin a trouvé une place de choix dans la pharmacopée traditionnelle, reconnu pour ses vertus digestives, stimulantes et antiseptiques.

De nos jours, la plante connaît des usages multiples :

- Culinaire, comme herbe aromatique
- Le romarin est une épice à usage courant dans la cuisine méditerranéenne. Les branches, de préférence fraîches, s'emploient généralement pour parfumer les viandes grillées, les ragoûts, les soupes, les légumes rôtis et même certains pains et pâtisseries. Il est également possible de fumer la viande ou le poisson en déposant quelques branches sur les charbons, ou en petite quantité dans un fumoir. On peut enfin se servir de branches pourembrocher des légumes avant leur cuisson.
- Médicinaux et bien-être
Traditionnellement, le romarin est utilisé en infusion, décoction ou extrait, dans la médecine traditionnelle et la phytothérapie. Le romarin favorise la digestion

et soulage les troubles gastro-intestinaux. Il stimule la mémoire et la concentration, soulage certains troubles respiratoires, les douleurs menstruelles et stimule la circulation. L'huile essentielle trouve sa place en aromathérapie et comme antiseptique dans certaines formulations.

- **Cosmétique**

L'huile essentielle de romarin est utilisée dans les produits de beauté pour ses effets bénéfiques sur la peau et les cheveux (shampoings et lotions diverses). Le secteur cosmétique est aujourd'hui l'un des plus grands consommateurs d'huile essentielle de romarin.

- **Agroalimentaire**

Le romarin est utilisé comme aromate naturel pour parfumer viandes, sauces et huiles. Ses

extraits antioxydants servent de conservateurs naturels, prolongeant la durée de vie des aliments. Il est aussi intégré dans les boissons et produits transformés pour ses notes aromatiques et ses vertus digestives.

- **Ornementaux et apicoles**

Grâce à son feuillage persistant et sa belle floraison, le romarin est souvent utilisé dans les jardins et les haies aromatiques. Il est également une plante mellifère qui, grâce à l'abeille, est à l'origine d'un miel clair et délicat, à la saveur douce et légèrement florale, réputé pour ses propriétés digestives et tonifiantes.

- **Environnemental.** Le romarin joue un rôle écologique important dans les zones forestières et steppiques en favorisant la biodiversité et en contribuant

notamment à la stabilisation des sols et à la lutte contre l'érosion.

Le romarin en Tunisie : une ressource stratégique

La Tunisie dispose de l'une des plus importantes ressources naturelles de romarin au monde. Celui-ci couvre plus de 200 000 ha, principalement sous forme de peuplements spontanés, situés dans les zones semi-arides du centre et du nord-ouest de la Tunisie, notamment dans les gouvernorats de Kasserine, Le Kef, Siliana et Zaghouan. Il pousse spontanément en garrigues et formations arbustives.

Le romarin est exploité pour la collecte des feuilles en vue de la production de feuilles séchées, d'huiles essentielles et de matières





aromatiques destinées au marché local et à l'exportation. La collecte ne concerne qu'une partie de la surface couverte de romarin (soit une moyenne annuelle d'environ seulement 80 000 ha). L'exploitation se fait sous autorisation et contrôle de l'administration forestière. La durée de la récolte s'étend généralement de mars à septembre.

L'exploitation est essentiellement traditionnelle. Elle consiste à couper les parties aériennes feuillées tout en essayant de préserver la régénération naturelle des peuplements. Les brindilles sont commercialisées fraîches, fanées ou séchées. La transformation se fait généralement en Tunisie par distillation à la vapeur d'eau. Les branches fraîchement récoltées sont introduites dans un alambic, où en chauffant, la vapeur entraîne les composés aromatiques volatils. Le mélange vapeur-huile est refroidi par condensation permettant la séparation naturelle de l'huile essentielle, plus légère que l'eau. Cette technique permet d'obtenir une huile essentielle de haute qualité, reconnue pour son profil aromatique spécifique et sa richesse en composés actifs, faisant la réputation du romarin tunisien sur les marchés internationaux. Le romarin et les huiles essentielles sont vendus à des intermédiaires locaux qui se chargent du conditionnement et de la vente sur les marchés spécialisés ou à des grossistes en produits alimentaires ou à des négociants en commerce international.

Avec les alambics traditionnels en cuivre, il y a risque de contamination de l'hydrolisat (présence d'ions cuivre) qui peut provoquer une instabilité du produit et peut être toxique. Il est généralement rejeté ou utilisée uniquement à des fins techniques (nettoyage, irrigation non alimentaire). Dans une optique de montée

en gamme et de valorisation intégrale du romarin tunisien, le passage aux alambics en inox serait très profitable.

D'un point de vue socioéconomique, le romarin contribue aux revenus locaux, en particulier dans les zones rurales, où il procure des emplois saisonniers et des revenus complémentaires à de nombreuses familles. L'huile de romarin exportée représente des rentrées de devises importantes pour le pays.

La production de branches feuillées de romarin est d'environ 30 000 tonnes/an. La Tunisie dispose d'une dizaine d'unités de distillation spécialisées dans le romarin, avec une capacité totale de production d'huiles essentielles de plusieurs centaines de tonnes par an. Le rendement de l'extraction est très variable et dépend du moment de la récolte, de la méthode et de la technique d'extraction, des conditions de culture, etc. En Tunisie, le rendement varie de 0,5 à 1%. Il faut compter de 100 à 200 kg de feuilles de romarin pour 1 kg d'huile essentielle.

La Tunisie est le premier producteur mondial d'huile essentielle de romarin. La production varie d'une année à une autre selon les conditions climatiques et la pluviométrie. Elle se situe autour de 100-150 tonnes/an, loin devant le Maroc et l'Espagne. La production mondiale est estimée entre 200 et 300 tonnes/an. Les principales destinations des huiles essentielles de romarin tunisiennes sont la France, l'Espagne et les Etats-Unis.

Difficultés et perspectives

De nombreuses difficultés limitent le développement du secteur pour une exploitation optimale de cette ressource importante comme :

- La sécheresse qui limite la biomasse, l'irrégularité des pluies et les températures élevées réduisent la croissance du romarin



et sa teneur en huile essentielle

- Risques de surexploitation de la ressource et dégradation des écosystèmes
- Pratique de récolte inadaptée, surtout que la main d'œuvre est saisonnière et peu formée
- Problèmes d'accès des zones éloignées, isolées et montagneuses
- Faible valorisation du produit avec vente en vrac des feuilles et de l'huile essentielle.
- Des équipements de distillation souvent obsolètes et une faible maîtrise des paramètres de distillation qui limitent les rendements, la valorisation et la qualité des produits
- Distillation traditionnelle énergivore (bois, gaz, fuel), ce qui pèse lourdement sur la rentabilité.

La demande mondiale en huiles essentielles, notamment celle de romarin, est en constante progression, portée par les industries de la cosmétique, de l'aromathérapie, de la parfumerie et une forte demande des produits naturels.

Le romarin tunisien est très demandé sur les marchés internationaux, surtout pour sa qualité et son profil biochimique intéressant. Sur le plan économique et social, le secteur représente une richesse et une source importante de devises grâce aux exportations d'herbes sèches, d'huiles essentielles et d'extraits naturels. Il joue un rôle majeur dans la création d'emplois dans les zones à faibles alternatives économiques. Cette filière contribue à la fois à la diversification de l'économie agricole, à la lutte contre l'exode rural et un modèle de développement résilient et durable.

L'avenir de la filière repose sur la capacité à concilier la gestion durable de la ressource, la modernisation de la transformation, la rationalisation des circuits de commercialisation, la diversification des produits et des qualités (certification bio et autres). La traçabilité, l'organisation de la filière et l'intégration de tous les acteurs demeurent nécessaires pour la durabilité et la compétitivité du secteur.

Conclusion

Plante millénaire, le romarin est bien enraciné dans la culture tunisienne pour ses usages culinaires et médicaux. L'huile de romarin tunisienne est très sollicitée à l'export et assure des recettes en devises essentielles pour le pays. Le romarin représente, sur le plan socioéconomique, une richesse et une ressource stratégique essentielle pour le pays.

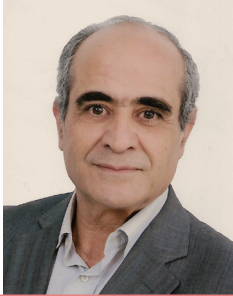
La filière repose sur l'exploitation des nappes naturelles, une ressource fragile soumise à une pression croissante. Des pratiques de récolte parfois non durables, combinées aux effets du changement climatique, menacent la régénération des peuplements et la stabilité de la production. Le potentiel est indéniable et moyennant quelques efforts, il est possible de faire du romarin l'un des piliers de l'agriculture durable, une valorisation intelligente du patrimoine naturel et une véritable filière d'avenir, à la fois rentable, résiliente et respectueuse des territoires. ■

R.B.

Le lapin

Un animal très prolifique et une
excellente viande à redécouvrir





• Par Ridha Bergaoui

Animal familier et largement apprécié, le lapin occupe une place singulière dans l’imaginaire collectif. Souvent associé à la douceur, à la fécondité et à l’abondance, il symbolise à la fois la fragilité et la vigilance. Sa capacité de reproduction exceptionnelle en a fait, depuis l’Antiquité, un animal d’élevage privilégié, tandis que sa viande maigre et nutritive est aujourd’hui reconnue par les nutritionnistes comme l’une des plus saines. Pourtant, malgré ses nombreux atouts, la viande de lapin reste sous-consommée dans plusieurs régions du monde.

Le lapin domestique est issu du lapin européen (*Oryctolagus cuniculus*), originaire du bassin méditerranéen, probablement de la péninsule Ibérique, où il vivait à l’état sauvage depuis la Préhistoire.

Sa domestication commence à l’époque romaine, avec sa diffusion autour de la Méditerranée pour la chair et la fourrure, puis s’affirme au Moyen Âge grâce aux moines qui développent son élevage dans les monastères. Le lapin est sédentaire

et a peur de l’eau, sa diffusion dans le monde est en partie attribuée aux marins qui y ont contribué à travers les continents. Ils déposaient volontairement des lapins sur les îles isolées afin de disposer de réserves de viande fraîche lors de futures escales. Garder





des lapins à bord était risqué, car ils rongeaient cordages et équipements. Cette pratique est à l'origine de nombreuses populations insulaires, parfois devenues envahissantes, comme en Australie ou en Nouvelle-Zélande. En Tunisie, l'île de Zembra abrite une population de lapins introduits probablement à l'époque antique ou médiévale par des navigateurs et des pêcheurs. Les lapins ont trouvé sur cette île rocheuse, isolée et pauvre en prédateurs terrestres, des conditions favorables à leur installation durable. Aujourd'hui, ces lapins constituent à la fois un élément du patrimoine naturel et un objet d'intérêt écologique. À l'époque moderne, le lapin accompagne les grandes explorations et s'implante sur de nombreux territoires. Aux XIX^e et XX^e siècles, la sélection génétique et la modernisation des

élevages conduisent à la création de races spécialisées et à l'essor de l'élevage du lapin (cuniculture). Cette période est cependant marquée par de graves crises sanitaires. La myxomatose, introduite en Europe dans les années 1950, provoque des mortalités massives chez les lapins sauvages et domestiques, suivie plus tard par la maladie hémorragique virale (VHD), apparue dans les années 1980, qui accentue encore les pertes. Ces épidémiologies ont profondément transformé la gestion des populations et des élevages, en accélérant les progrès en matière de biosécurité, de vaccination et de sélection de souches de lapin plus résistantes.

Aujourd'hui, le lapin occupe une place multiple : animal d'élevage important dans certains pays en

vue de la production de viande, de peaux, de fourrures et la chasse de loisir, animal de compagnie très apprécié par de nombreuses familles et animal de laboratoire pour l'expérimentation scientifique. Ailleurs, mal introduit, le lapin peut être une espèce envahissante qui, en surnombre, détruit les récoltes et le couvert végétal.

Un animal aux particularités remarquables

Le lapin est un petit mammifère herbivore appartenant à l'ordre des lagomorphes, distinct des rongeurs. Il possède un appareil digestif très spécialisé, caractérisé par un cæcum développé qui lui permet de pratiquer la cæcotrophie, un mécanisme essentiel pour optimiser l'assimilation

7 سنين و مازلنا مكّلين

طّور
عالمك



ooredoo

Étude IPSOS - Qualimétrie - Septembre à Novembre 2025 - Plus d'infos sur escda.tn.



QNB, votre allié stratégique pour bâtir l'avenir.

QNB vous accompagne avec des solutions financières sur mesure et une expertise pointue pour concrétiser vos ambitions. Ensemble, nous construisons un avenir solide, durable et prospère.



des nutriments. Doté d'un squelette léger mais de membres postérieurs puissants, le lapin est parfaitement adapté aux déplacements rapides. Ses longues oreilles jouent un rôle clé dans la thermorégulation et l'audition, tandis que ses yeux latéraux lui offrent un large champ visuel pour détecter les prédateurs. Enfin, sa fourrure dense constitue une protection efficace contre le froid.

Le lapin présente de nombreux avantages biologiques, techniques, économiques et nutritionnels qui expliquent pourquoi l'homme a très tôt développé son élevage et continue à le pratiquer aujourd'hui, malgré la concurrence d'autres viandes.

- Fécondité exceptionnelle : la lapine peut avoir plusieurs portées par an, avec de nombreux lapereaux, et un cycle de reproduction très court.
- Sa croissance rapide permet d'obtenir un animal prêt à l'abattage en quelques semaines seulement, ce qui assure une rotation rapide des troupeaux et une production régulière d'une viande de qualité.
- Il valorise efficacement des aliments riches en fibres, des fourrages et des coproduits agricoles, transformant des ressources végétales peu valorisables par l'homme en protéines animales de qualité.
- Le lapin nécessite peu d'espace, s'adapte bien à l'élevage en bâtiments et peut être conduit aussi bien en systèmes familiaux qu'intensifs.
- Il constitue une activité accessible, créatrice de revenus, notamment pour les petites exploitations et les zones rurales, et peut contribuer à la sécurité alimentaire dans de nombreux pays.
- L'élevage du lapin présente un impact environnemental relativement faible par rapport aux bovins et ovins...

Une viande aux qualités nutritionnelles reconnues

La chair du lapin, blanche et tendre, possède une texture et une saveur délicates. Elle se distingue par une composition nutritionnelle particulièrement favorable. Très pauvre en matières grasses et en cholestérol, elle est riche en protéines de haute qualité, facilement digestibles. Elle apporte des vitamines du groupe B (B12, B3, B6) ainsi que des minéraux essentiels comme le phosphore, le potassium et le fer, sous une forme bien assimilable.

Comparée au bœuf ou au mouton, la viande de lapin contient nettement moins de graisses saturées et reste plus maigre que la volaille. Ces caractéristiques font du lapin une viande idéale pour une alimentation équilibrée, adaptée aussi bien aux enfants qu'aux personnes malades, âgées ou aux sportifs.

Globalement, la viande est de qualité, convient à tout le monde et se trouve souvent intégrée dans des plats traditionnels, festifs ou gastronomiques.

La production mondiale de viande de lapin reste limitée par rapport aux autres viandes courantes comme le poulet ou le porc. L'élevage du lapin se décline en plusieurs systèmes : en cages, au sol, en parcs ou en bio. Les systèmes intensifs modernes (élevage en bandes et insémination artificielle) permettent une maîtrise fine de la reproduction, de l'alimentation et de la santé animale, garantissant des rendements élevés, la rentabilité de l'élevage et une production régulière. Ils impliquent toutefois des contraintes importantes : confinement, stress, sensibilité aux maladies et critiques croissantes liées au bien-être animal

et nécessitent des investissements importants et une technicité élevée. La viande de lapin souffre parfois d'une image ambivalente. Associée à la cuisine familiale, traditionnelle ou festive, elle est perçue par certains consommateurs comme une viande « ancienne » ou peu pratique.

Production et consommation de viande de lapin dans le monde

La production et la consommation de viande de lapin sont concentrées dans certaines régions du monde, avec des volumes significatifs mais très inégalement répartis. En 2024, la production mondiale était estimée à environ 1,3 million de tonnes. La Chine est de loin le premier producteur, avec près de 60% de la production mondiale. Elle est suivie par l'Espagne, la France et l'Italie, où l'élevage est bien développé à la fois pour la consommation locale et l'exportation.

L'Europe reste le principal consommateur de viande de lapin, avec une consommation par habitant pouvant atteindre 2 ou 3 kg par an dans des pays comme la France, l'Italie, la Belgique et l'Espagne. À l'inverse, en Amérique du Nord, au Royaume-Uni ou dans plusieurs pays asiatiques, la consommation reste très faible, souvent marginale et concentrée sur des marchés de niche.

En Chine, le lapin, introduit via les échanges commerciaux anciens, s'est parfaitement intégré aux systèmes agricoles et à la gastronomie locale. Le pays est aujourd'hui le premier producteur mondial, à la fois pour la consommation intérieure et l'exportation.

En Égypte, la viande de lapin occupe une place importante dans l'alimentation, avec des racines historiques



anciennes. Des plats emblématiques comme la mloukhia au lapin illustrent une tradition culinaire toujours vivante. Aux États-Unis, l'élevage et la consommation restent très marginaux, le lapin étant largement perçu comme un animal de compagnie.

En Europe, la consommation décline progressivement, notamment chez les jeunes générations, en raison du prix et d'une image de la viande jugée traditionnelle. Les filières misent aujourd'hui sur l'innovation, le bien-être animal et les produits transformés pour relancer la demande.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, le lapin a été introduit au XIX^e siècle pour la chasse et comme ressource alimentaire. Il s'est rapidement transformé en une espèce envahissante majeure. Sa prolifération fulgurante a provoqué des dégâts considérables à l'environnement, l'élevage et l'agriculture. Face à cette invasion, les autorités ont déployé une large gamme de moyens de lutte : clôtures

géantes qui s'étalent sur des dizaines de milliers de kilomètres, piégeage, empoisonnement, chasse intensive et surtout lutte biologique avec l'introduction successive de la myxomatose puis du virus de la maladie hémorragique virale (VHD). Aujourd'hui, le lapin reste un problème écologique et économique persistant, même si les densités sont globalement mieux contrôlées qu'au milieu du XX^e siècle.

Situation en Tunisie : potentiel et limites

En Tunisie, l'élevage du lapin est très ancien. Toutefois, la production de viande reste relativement limitée et marginale malgré des efforts de promotion et d'organisation d'une filière moderne et dynamique. Le pays compte plusieurs centaines d'élevages intensifs et semi-intensifs, ainsi que des milliers d'éleveurs traditionnels. La production annuelle totale est estimée autour de 2 000 à 2 500 tonnes de viande de lapin. Celle-ci arrive en 5^e position, bien loin

derrière les viandes de volaille, bovine, ovine et cameline. La consommation individuelle est très faible (environ 0,2 à 0,300 kg/habitant/an), bien en dessous des pays européens ; en raison du manque de traditions culinaires, le lapin est peu intégré à la cuisine locale.

Le secteur souffre de plusieurs difficultés : faible productivité, coût de production élevé, manque de technicité et mauvaise qualité des intrants, commercialisation encore désorganisée... Les abattoirs spécialisés existants fonctionnent en réalité à faible capacité, ce qui limite l'écoulement du produit.

Les perspectives de développement passent par la formation technique des éleveurs, l'amélioration des pratiques d'élevage et des conditions sanitaires, une meilleure structuration de la filière, plus grande intégration des élevages au marché national. Une valorisation moderne du produit (par ex. découpe, produits transformés) et des campagnes de promotion auprès des consommateurs pour faire connaître les atouts nutritionnels et culinaires de la viande de lapin pourraient aussi contribuer à dynamiser cette filière encore peu exploitée malgré son potentiel élevé. Le soutien et les encouragements de l'Etat sont nécessaires pour relancer un secteur en difficulté pourtant à forte potentiel.

En conclusion, dans un contexte de changement climatique et de crise économique, où la viande rouge est de plus en plus critiquée pour son prix élevé, ses effets sur la santé et son empreinte écologique, et où la volaille industrielle, fortement dépendante des intrants importés, suscite des interrogations sur sa qualité, l'élevage du lapin apparaît comme une alternative crédible et durable.

Animal très prolifique et à croissance rapide, le lapin est un herbivore efficace, capable de valoriser les fourrages grossiers et les sous-produits riches en cellulose pour produire

une viande maigre, saine et diététique. Mieux maîtriser les techniques d'élevage, moderniser l'image du produit et encourager sa consommation permettraient de relancer

une filière aujourd'hui fragilisée, tout en contribuant à la diversification des sources de protéines et à la sécurité alimentaire. **U**

R.B.

Relancer la consommation et redynamiser le secteur cunicole

La viande de lapin possède tous les atouts d'une viande moderne : saine, durable, nutritive et culinairement polyvalente. Pourtant, elle souffre d'une image défavorable. La viande est jugée traditionnelle, perçue comme archaïque ou réservée aux repas festifs. La préparation demande du temps et du savoir-faire et le prix est relativement élevé, comparé à celui du poulet ou de la dinde, des viandes polyvalentes, plus faciles et plus rapides à cuisiner. La consommation dans de nombreux pays, y compris en Tunisie, connaît une tendance à la baisse.

Pour attirer de nouveaux consommateurs et relancer la consommation et l'élevage cunicole, il est nécessaire de moderniser l'image de la viande de lapin. Il est essentiel de la rendre plus pratique, facilement accessible et attrayante. Cela passe par :

- la mise sur le marché de morceaux prêts à cuisiner, plats préparés ou recette express, qui réduisent le temps de préparation et facilitent l'utilisation pour le quotidien.
- L'innovation culinaire joue également un rôle clé. Proposer des recettes modernes, inspirées de cuisines internationales, permet de rompre avec l'image traditionnelle et festive du lapin.
- Des campagnes de sensibilisation sur le goût, la santé et la durabilité tout en valorisant ses qualités nutritionnelles, en insistant sur sa chair maigre, riche en protéines et faible en gras, et en soulignant son faible impact environnemental, comparée à d'autres viandes.
- Enfin, un marketing intelligent et attractif incluant un packaging moderne, des portions adaptées et des labels de qualité, tout en expliquant la

différence entre le lapin à viande et le petit lapin sympathique de compagnie que de nombreux consommateurs refusent de manger.

Cette stratégie peut contribuer à repositionner la viande de lapin comme un produit moderne, pratique et désirable, capable de séduire un large public de jeunes urbains comme des familles.



Au niveau du prix, la viande de lapin ne peut concurrencer la viande blanche, de poulet ou de dinde, produite dans des conditions souvent super-intensives, avec des cycles de production très courts, une valorisation maximale de l'aliment et des déchets à l'abattage beaucoup plus réduits. Le prix ne doit pas être le seul critère de choix mais il faut tenir compte également des autres éléments relatifs à la qualité de la viande. **U**

Ancedotes et petites histoires



Lapin domestique, lapin sauvage et lièvre

Le lapin domestique est issu de la sélection par l'homme et vit en captivité, avec une grande diversité de races, de tailles et de couleurs. Le lapin sauvage, plus petit et plus farouche, vit en terriers collectifs et possède une robe discrète pour le camouflage. Le lièvre s'en distingue nettement : plus grand, doté de longues pattes et oreilles, il mène une vie solitaire et ne creuse pas de terriers, se contentant de simples dépressions au sol.

Le lapin n'est ni un rongeur ni un félin

Contrairement à une idée répandue, le lapin n'est pas un rongeur comme la souris ou le rat, ni évidemment un chat. Il appartient à l'ordre des lagomorphes, caractérisé notamment par deux paires d'incisives supérieures. Strictement herbivore, il possède un système digestif spécialisé fondé sur la cœcotrophie, très différent de celui des rongeurs ou des carnivores.

Pourquoi le lapin est assimilé à la volaille

Bien qu'il soit un mammifère, le lapin est souvent classé avec les volailles pour des raisons historiques,

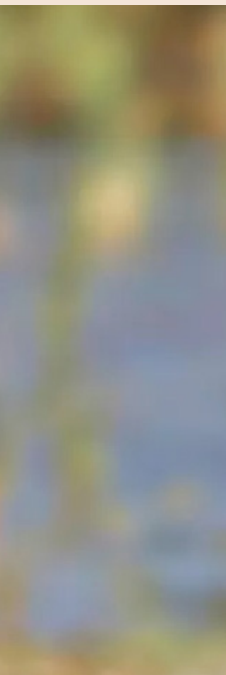
culinaires et commerciales. Dans les fermes traditionnelles, il faisait partie de la basse-cour et partageait les mêmes circuits de vente. Sa viande blanche, tendre et peu grasse renforce cette assimilation, davantage culturelle que biologique, qui peut toutefois influencer négativement la perception du consommateur.

Les incisives à croissance continue

Chez le lapin, les incisives poussent toute la vie. En cas de mauvais alignement des mâchoires, cette croissance devient problématique, gênant l'alimentation et la santé de l'animal. En élevage, un suivi rigoureux est indispensable, et les reproducteurs porteurs de malocclusion doivent être écartés afin d'éviter la transmission de cette anomalie.

Le lapin et la carotte

L'image du lapin amateur de carottes relève surtout de la culture populaire. En réalité, son alimentation naturelle repose sur l'herbe et le foin, riches en fibres. Cette idée fautive s'est imposée au XX^e siècle, notamment à travers les dessins animés comme le lapin «*Bugs Bunny*», et par l'usage de la carotte comme friandise occasionnelle.



Le lapin et le persil

Le persil n'est pas toxique pour le lapin. Il est même nutritif et apprécié, sauf chez la lapine allaitante, où une consommation excessive peut réduire la production de lait et mettre en danger les petits. Chez les lapins à l'engraissement ou les adultes, il peut être distribué sans risque, avec modération.

Le lapin pour des tests de grossesse

Avant l'apparition des tests hormonaux modernes, le lapin a été utilisé, entre les années 1920 et 1950, dans les laboratoires pour un test biologique de grossesse. Le principe reposait sur la détection de l'hormone hCG (hormone sécrétée par la femme enceinte dès le 7^e jour après la conception), présente dans l'urine des femmes enceintes. Celle-ci était injectée à une lapine, provoquant une stimulation des ovaires en cas de grossesse. Le diagnostic nécessitait le sacrifice de l'animal pour observer les ovaires. Fiable pour l'époque, cette méthode lourde et irréversible a été abandonnée avec l'arrivée, dans les années 1960, des tests modernes de grossesse rapides, légers et non invasifs.

Le lapin de Pâques

Symbole ancien de fécondité et de renouveau printanier, le lapin a été intégré aux traditions chrétiennes de Pâques, célébrant la résurrection. À partir du XVII^e siècle, il devient messenger d'œufs colorés, eux-mêmes symboles de vie. Aujourd'hui, cette tradition perdure, surtout à travers les chocolats, tout en conservant son sens originel de renaissance et d'abondance.

Citations et expressions françaises avec « lapin »

- «*Poser un lapin*», signifie ne pas se présenter à un rendez-vous sans prévenir.
- «*Courir deux lapins à la fois*», on échoue lorsqu'on poursuit plusieurs objectifs en même temps.
- «*Ce n'est pas un lapin de six semaines*», utilisée pour dire qu'une personne n'est pas naïve.
- «*Fertile comme un lapin*», pour évoquer une grande fécondité ou une croissance rapide.
- «*Tirer le lapin du chapeau*», signifie trouver une solution inattendue dans une situation difficile.
- «*Un lapin pris dans les phares*», décrivant une personne paralysée face à un danger.
- «*Le lapin nargue le chasseur*», pour évoquer la ruse du faible face au plus fort. ■

Magna Mater

La Grande Déesse de retour à **Zama**

Une beauté ravissante, et des pièces d'un trésor archéologique d'une valeur inestimable : c'est ce que révèle l'exposition-événement «*La Magna Mater entre Zama et Rome*» ouverte au Musée du Bardo le 21 janvier dernier et devant se poursuivre jusqu'au 21 juillet prochain. Un grand émerveillement au cœur des divinités méditerranéennes et de leur culte, jusqu'à Zama, capitale des Numides, tout près de Siliana.



"**Q**uelle beauté ! s'exclamera la ministre des Affaires culturelles, Amina Srarfi, admirant cette belle collection. 30 pièces sont revenues après un séjour de restauration puis d'exposition à Rome au parc archéologique du

Coliseum. Une restauration qui leur a redonné une éclatante jeunesse. Le retour de la grande déesse est un véritable évènement en soi, et ce n'est là que la première partie d'une série de travaux et de projets que nous entreprendrons ensemble avec l'Italie.»



«La Tunisie recèle un patrimoine culturel d'une richesse exceptionnelle, dira le ministre italien de la Culture, Alessandro Giuli, qui a fait spécialement le déplacement, à la tête d'une forte délégation. Se félicitant que « des trésors ont pu être restaurés par des experts italiens et tunisiens », il a déclaré que son pays est « fier d'être le premier partenaire de la Tunisie dans le domaine archéologique ». Et s'y investira davantage.

Longtemps inexploré

Kubala, Kubaba, Bybeke, Matar, Meter Theon, Meter Megalen Cybele, Magna, Matera idaea... Cette divinité fondamentale prendra dans le monde antique divers noms. Traversant l'Asie, jusqu'à l'Italie, elle sera vénérée pendant des millénaires. Figure tutélaire de Rome et sa Grande Déesse protectrice, Magna Mater était appelée au secours de la capitale romaine en 204 avant J.-C.

pour parer à l'assaut de Hannibal. Elle était vénérée par le peuple romain, et deviendra le symbole de la vie, de la renaissance, de la fertilité et de la prospérité. Son culte se propagera dans toutes les provinces romaines autour de la Méditerranée et parviendra jusqu'à Zama. L'un des epicentres de la culture numide et résidence royale où a vécu et régné le roi Massinissa qui a unifié les tribus de toute la région, et aidera Scipion l'Africain à vaincre Hannibal, Zama a traversé les siècles. Elle léguera un patrimoine archéologique précieux, quasiment inexploré, jusqu'à une date récente.

Il faudra attendre, en effet, après plusieurs siècles, pour que de premières fouilles soient entreprises par l'Institut national du patrimoine (INP) à partir de 1996 et jusqu'en 2015. Le professeur Ahmed Ferjaoui et ses équipes découvrent alors les restes d'un important sanctuaire où étaient vénérés Mater Magna et son père



■ À Rome, le vendredi 6 juin 2025, la ministre tunisienne des Affaires culturelles, Amina Srafi, et son homologue italien, Alessandro Giuli, ont inauguré l'exposition archéologique « La Magna Mater, de Zama à Rome »

■ À Tunis, le mercredi 21 janvier 2026, la ministre tunisienne des Affaires culturelles, Amina Srafi, et son homologue italien, Alessandro Giuli, ont inauguré l'exposition archéologique «La Magna Mater, de Zama à Rome»



Attis, aux côtés de plusieurs autres divinités du panthéon gréco-romain. Ce véritable trésor retiendra l'attention avant d'être entreposé dans le dépôt muséal du site archéologique de Zama.

«Il s'agit d'un ensemble de sculptures en marbre, en pierre locale et en terre cuite et de plusieurs épigraphes qui documentent la grande importance du culte métrouque dans la région de Zama»



■ Tarek Baccouche, directeur général de l'INP

■ Sondès Dougoui-Roux, chargée de recherches à l'INP et chef du département des musées régionaux et locaux



et dans toute l'Afrique proconsulaire», note une spécialiste.

«Découvertes dans l'Attideum ou le sanctuaire d'Attis, ces œuvres représentent un témoignage direct sur le culte de la Magna Matera en Afrique. Un culte très important de la Déesse protectrice de Rome dans l'histoire religieuse romaine mais aussi méditerranéenne avant et après le Christianisme», souligne Tarek Baccouche, directeur général de l'INP.

Une grande ambition commune

Une prise en charge appropriée était nécessaire tant pour l'identification et la documentation que pour la restauration. Le projet s'inscrit dans la continuité de l'accord conclu en 2024 entre le président de la République Kaïs Saïed et la présidente du Conseil italien Giorgia Meloni. Le Plan Mattei pour l'Afrique est venu à point pour soutenir une grande ambition réciproque.

Première étape, dès le début de l'année 2025, une sélection de trente pièces ont été acheminées à Rome, accompagnées de conservateurs et de chercheurs, pour bénéficier d'un

programme de restauration qui s'étalera de mars à juin. L'Italie attendait avec impatience de voir ces œuvres, avant leur retour en Tunisie. C'est ainsi qu'une exposition intitulée « Magna Mater entre Rome et Zama » sera présentée pendant cinq mois au parc archéologique du Colisée de Rome, du 6 juin au 5 novembre 2025. Signe de franc succès, elle ne totalisera pas moins de 3 millions de visiteurs. La ministre des Affaires culturelles, Amina Srarfi, sera invitée à la cérémonie inaugurale par son



■ Alfonsina Russo, chef du Département de la valorisation du patrimoine et directeur du parc archéologique du Colisée de Rome





■ Statue de Cybèle assise sur un lion courant, supposée provenir de Nettuno. Rome, Villa Doria Pamphij

homologue italien, Alessandro Giuli. A charge de retour en Tunisie. Sous la direction du ministère et de l'INP, le Bardo s'en acquittera.

Une saga reprend

Tout commence début 2024, lorsque le directeur général de l'INP, nouvellement nommé, se rend en visite au site de

Zama, à 8 km de Siliana. Sondès Douggui-Roux, chargée de recherches à l'Institut, et chef du département des musées régionaux et locaux, présente ce jour-là, témoigne que la découverte des artefacts trouvés dans les réserves est édifiante pour ceux qui ne les connaissent pas. Décision est alors prise pour transférer immédiatement les pièces les plus précieuses au Bardo, et les conserver



■ Rome, Vigne Sforza Cesarini, actuellement Lungotevere Testaccio. Autel consacré à la Mater Deum et à Navisalvia. Rome, Musées du Capitole, Centrale Montemartini.





dans des coffres sécurisés. L'objectif final était cependant d'entreprendre leur restauration.

Lorsqu'Alfonsina Russo, chef du Département de la valorisation du patrimoine et directeur du parc archéologique du Colisée de Rome,

viendra en visite en Tunisie et se déplacera à Zama, elle en sera fort émue. Sa conviction est faite : il faut engager illico presto un programme de coopération approprié.

«Magna Mater a été très aimée pendant des siècles, avec son compagnon Attis»,






dira-t-elle. La découverte des pièces de valeur à Zama établit un lien direct.

Un protocole rigoureux de restauration

Le projet de conservation élaboré conjointement s'est déroulé en plusieurs étapes : rédaction de la documentation, diagnostic et restauration, puis création de supports sur mesure de présentation. Le plan interdisciplinaire s'est appuyé sur des méthodes de diagnostics non destructives, des analyses multispectrales, isotopiques et pétrographiques, ainsi que des techniques éco-compatibles. Une base de données interactive a été conçue pour faciliter les échanges et les interventions. Avec rigueur et patience, le projet se concrétise.

«Dès la fin de l'exposition à Rome début novembre dernier, indique Sondès Douggui-Roux, il fallait procéder au démontage des vitrines, à l'emballage des pièces et à leur placement dans des caissons. Tout sera acheminé sur camions à Tunis, par voie maritime. Au Bardo, la salle Sousse a été spécialement aménagée pour accueillir l'exposition, avec le concours d'une équipe logicienne italienne. L'inauguration a été merveilleuse.»

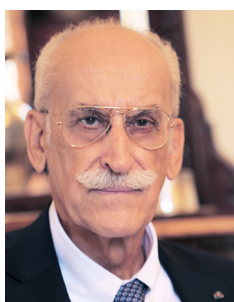
Alors que d'autres pièces, notamment en terre cuite, bénéficient à leur tour de restauration, des projets de recherches, de fouilles et de publications s'élaborent. En attendant la création d'un musée à Zama. 



■ Le Maghreb après la chute de l'Empire almohade (in P.Sluglett, A.Currie, Atlas of Islamic history/ Lynn H. Nelson, University of Kansas)



L'empreinte des siècles sur le Maghreb Quel potentiel unitaire ?



• Par Mohamed-El Aziz
Ben Achour

L'étude que nous proposons aujourd'hui devait porter, à l'origine, sur la seule période des «régences» (XVIe-XIXe s.) d'Alger, Tunis et Tripoli sous suzeraineté ottomane. Il nous a finalement paru indispensable de remonter plus loin dans l'histoire du Maghreb pour mettre en lumière des caractères apparus dès le Haut Moyen Âge et qui n'ont cessé, depuis, d'influer sur la nature des relations intermaghrébines jusqu'aux temps modernes et, au-delà, jusqu'à nos jours.

Une remontée dans les siècles nous apprend, en effet, que les choses étaient déjà complexes, souvent compliquées, et cela des siècles avant la période historique marquée par les bouleversements introduits par l'expansion européenne. La première observation portera sur les fondements de la configuration géopolitique de la région nord-africaine. Dans le cas de la Tunisie (plus correctement l'Ifrîqiya), cette configuration se met en place aux temps des dynasties aghlabide (800-909), fatimide, ziride (X^e-XII^e s.) puis, du XIII^e au XVI^e siècle, celle des sultans hafside. Il y eut ainsi un Maghreb oriental dont le pivot était précisément l'Ifrîqiya, traditionnellement attachée à son autonomie vis-à-vis d'un suzerain - qu'il fût abbasside de Bagdad, fatimide du Caire ou almohade de Marrakech - avec des provinces à l'ouest (Bône-Annaba, Constantine et Bougie-Béjaïa) et à l'est, Tripoli et son arrière-pays, la Tripolitaine. Sous le règne du puissant sultan Abou Zakariya (1228-1249), le royaume hafside s'étendait même de la Grande Kabylie aux abords de la Grande Syrte. Le problème est que, malgré de belles réussites politiques militaires et de civilisation

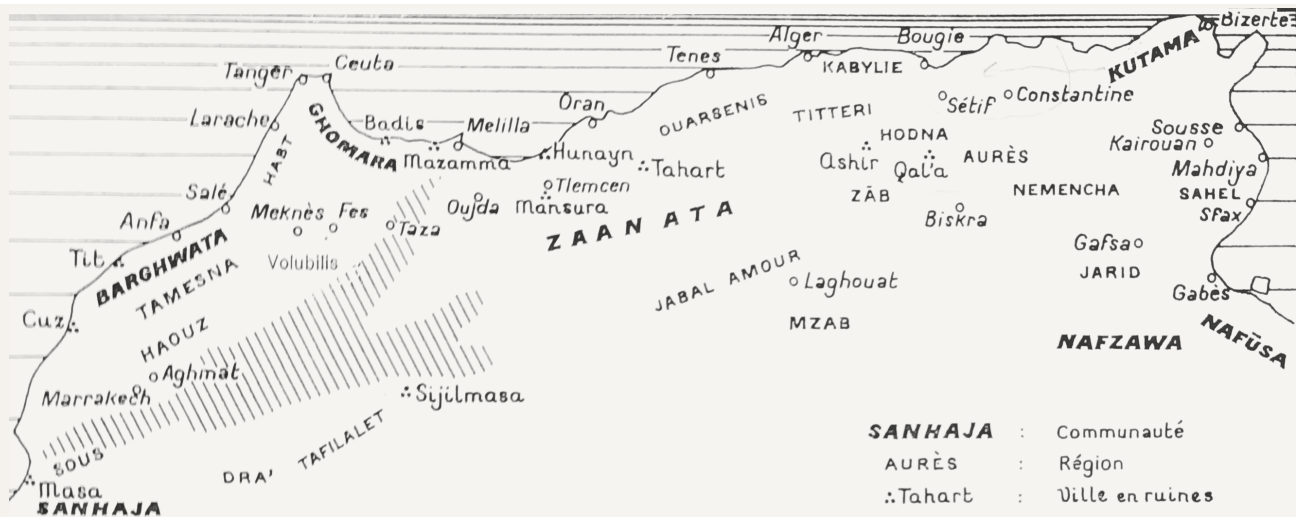
réalisées par les émirs aghlabides, conquérants de la Sicile, ou les sultans hafside, les pouvoirs successifs n'ont pas réussi à jeter les fondements durables indispensables à l'intégrité du territoire et à une souveraineté solide.

La seconde entité constitutive de notre Afrique du Nord est celle que constituait le Maghreb central (à peu près, l'Algérie actuelle) qui se distinguait par ses vastes espaces, ses zones montagneuses, son littoral imposant mais néanmoins vulnérable du fait que les populations - souvent pastorales - étaient plus tournées vers l'intérieur des terres. Ce cadre géographique était propice à une présence historique majeure de tribus berbères puissantes, notamment les confédérations Koutama et Sanhaja, alliées et vassales des califes chiites fatimides de Kairouan (909-973) et Zénata. Dès le Haut Moyen Âge, y appurent des dynasties au particularisme maghrébin marqué en 761 et de Tlemcen de 742 à 790. Au XI^e siècle, les berbères Banou Hammâd, cousins des Zirides - maîtres de l'Ifrîqiya - firent sécession et fondèrent un royaume qui se maintint jusqu'en 1152.

■ Arouj et son frère Khérédine Barberousse, fondateurs de la puissance d'Alger (1516) (gravure du musée de la Marine, Paris)



Troisième entité enfin, l'Extrême-Maghreb (El Maghrib al Aqsâ), couvrant le territoire du Maroc actuel et de ce qui deviendrait bien plus tard la Mauritanie. On y retrouvait au Haut Moyen-Âge une dynastie de souche arabe chérifienne, celle des Idrissides (789-985), de confession chiite installée d'abord à Volubilis puis à Fès ; ainsi qu'un émirat berbère à Sijilmassa (758-1055). Il convient



■ Les confédérations tribales historiques (in Abdallah Laroui, L'histoire du Maghreb, Paris, 1970)

■ Tunis Hafside. Mosquée de la Kasbah (1235)



de souligner que cette partie du Maghreb a montré une aptitude remarquable à la constitution d'empires, lesquels non seulement conquièrent l'Afrique du Nord, mais franchirent le détroit de Gibraltar et volèrent au secours des émirats musulmans d'Espagne. Ce furent les deux sultanats berbères de Marrakech, sultanats almoravide

(1040-1147) et almohade (1121/1147-1269). Dans les années 1230-1240, aux premiers craquements du vaste empire almohade, le Maghreb vit la naissance de trois royaumes : celui des mérinides de Fès, le sultanat zayanide (ou Abdelwadide), de 1235 à 1554 à Tlemcen, puis Alger et Ténès et, enfin, les Hafside de Tunis. A propos de ces dynasties berbères,

il convient de signaler que pour renforcer leur prestige aux yeux des sujets, elles étaient, dirions-nous, idéologiquement arabisées. L'élite dirigeante, en effet, se réclamait d'une lointaine ascendance arabo-musulmane. C'est ainsi que le dignitaire berbère almohade Faska Umzal Inti (1080-1130), un des fondateurs du mouvement conduit par le prédicateur Ibn Toumart et proche collaborateur du sultan almohade Abdel Moumen, arabisa son nom en Abou Hafs al Hintati, sur la recommandation expresse de son chef. D'où le nom donné à sa dynastie, celle des Hafside.

A l'époque moderne, c'est-à-dire à partir du XVI^e siècle, la domination turque ne changea pas considérablement la configuration territoriale du Maghreb. On retrouvait, à peu près, sous les nouvelles appellations administratives ottomanes, la même répartition: la régence (iyalet) d'Alger (1516), celle de Tripoli (1551) puis de Tunis (1574). Le Maroc, quant à lui, demeura indépendant.

Dans cette vaste partie de l'Occident musulman, des caractères communs étaient partagés par les différents pays la composant. Sociologiquement, l'espace nord-africain était marqué par l'importance des structures tribales, notamment celles qui adoptaient le mode de vie nomade, souvent rebelles, avec leur esprit de corps – 'asabiya - qui, mobilisé à bon escient, pouvait faire de leurs chefs des fondateurs de dynasties. Cette puissance, souvent turbulente, contrastait avec le faible poids politique des sociétés citadines dont les élites – malgré leur dynamisme économique - étaient «captive», c'est-à-dire étroitement contrôlées par le pouvoir central. Politiquement, on retrouvait partout le despotisme



■ Le minaret almohade de la Koutoubia à Marrakech(1196) (in Maroc24)

■ Ali Pacha de Tunis (1735-1756) vu par l'artiste Griganti / Mohamed e-IRachid Bey (1756-1759) vu par l'artiste Nouredine Khayachi

de type oriental, qui s'exprimait aussi en cascade selon ce que nous avons appelé, dans un essai antérieur, le «despotisme fissile». Cette conception de l'exercice despotique du pouvoir à tous les niveaux de l'autorité affectait assez rapidement la solidité des dynasties. En effet, la stabilité et la survie du régime étaient, de manière récurrente, menacées par les déchirements des prétendants et les assassinats de souverains éphémères.

Culturellement, un autre caractère commun, et non des moindres, s'exprimait dans la religion. Si l'islam sunnite est depuis longtemps prépondérant au Maghreb, il eut, néanmoins, à faire face à des doctrines religieuses et des mouvements politiques appartenant à d'autres obédiences islamiques. C'est ainsi que le sunnisme fut, très tôt concurrencé par le chiisme zaydite des Idrissides de Fès et le chiisme ismaélien des califes fatimides de Kairouan. Cependant, une concurrence plus étendue fut celle de l'islam kharijite. Dès le VIII^e siècle, le kharijisme fut adopté par les montagnards du djebel Néfoussa de Tripolitaine, ainsi que par des insurgés berbères. Le kharijisme fut même la religion officielle des émirats de Sijilmasa, de Tahert et de Tlemcen. De toutes les doctrines jugées hétérodoxes par les sunnites, la plus ancienne, c'est cet islam qui, quoique très minoritaire et dans sa seule variante ibadite, allait demeurer présent jusqu'à nos jours. Malgré tout, le sunnisme finit par écarter les doctrines radicale almoravide et rigoriste anti-malékite almohade, sans compter l'échec du chiisme, et s'imposa définitivement. La religion reprenait donc son rôle unificateur dans la foi et la pratique des populations musulmanes du Maghreb. C'est ce qui distingue nettement



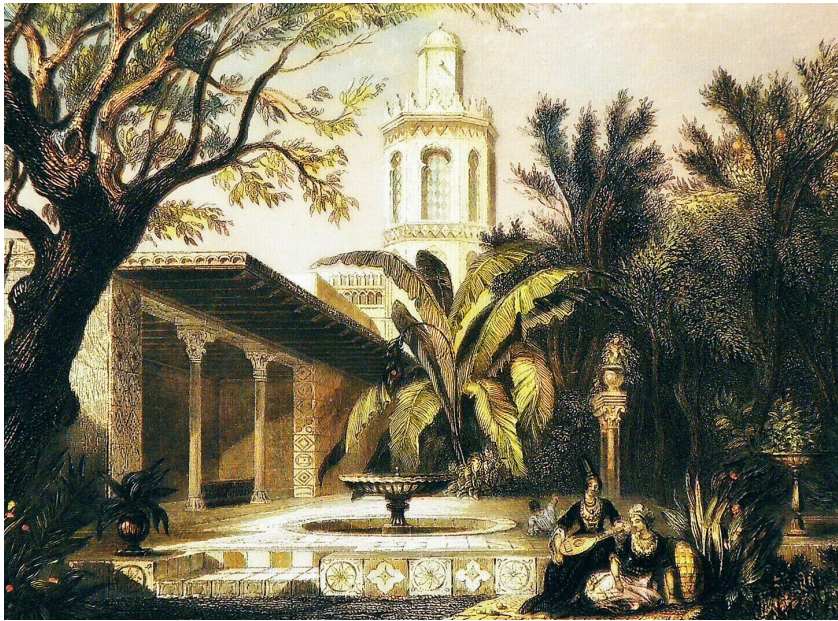
cette partie du monde arabe des sociétés du Moyen-Orient. Son rayonnement trouvait son épanouissement à la vénérable Grande mosquée-université Zitouna de Tunis ainsi qu'à la Qarawiyyin de Fès. Le prestige de certains de leurs oulémas enseignants, magistrats et muftis constituait un élément fédérateur des populations qui traversait les siècles

A partir du XII^e siècle, les confréries religieuses soufies, adouées par l'islam sunnite officiel, allaient jouer un rôle important dans la cohésion des différentes catégories sociales et des régions. Qadiriyya, Chadouliyya, Tijanniya, Issawiya et d'autres encore constituaient un cadre propice à la constitution de réseaux confraternels fondés sur l'appartenance confrérique ainsi que dans la résistance aux ingérences étrangères. Toutefois, ces solidarités intermaghrébines, pour réelles qu'elles fussent, figeaient la société dans un rituel qui ne pouvait les inviter au changement.



Voyons à présent ce qui séparait non certes les populations – au demeurant assez régulièrement secouées par des conflits intertribaux – mais, essentiellement, les pouvoirs maghrébins. Selon un usage universel et fort ancien, on profitait des querelles dynastiques et des guerres civiles chez le voisin, pour monter une expédition militaire susceptible d'imposer une tutelle et exploiter les ressources d'un pays privé de l'autorité de ses chefs. Les exemples de ces guerres fratricides sont nombreux. L'enjeu en était économique autant que politique, en particulier au Maghreb central, en raison de l'importance des voies commerciales. Citons la conquête à deux reprises de l'Ifriqiya hafside en 1347-1350 et, durant une seule année en 1357, par les émirs mérinides. L'occupation fut particulièrement malaisée. C'est ainsi que, lors de la première campagne, les tribus tunisiennes se soulevèrent et mirent en déroute l'armée de l'émir marocain dans la région de Kairouan. La situation ne fut guère meilleure lors de la

■ Les jardins du dey d'Alger (J.L.Belachemi,1984)



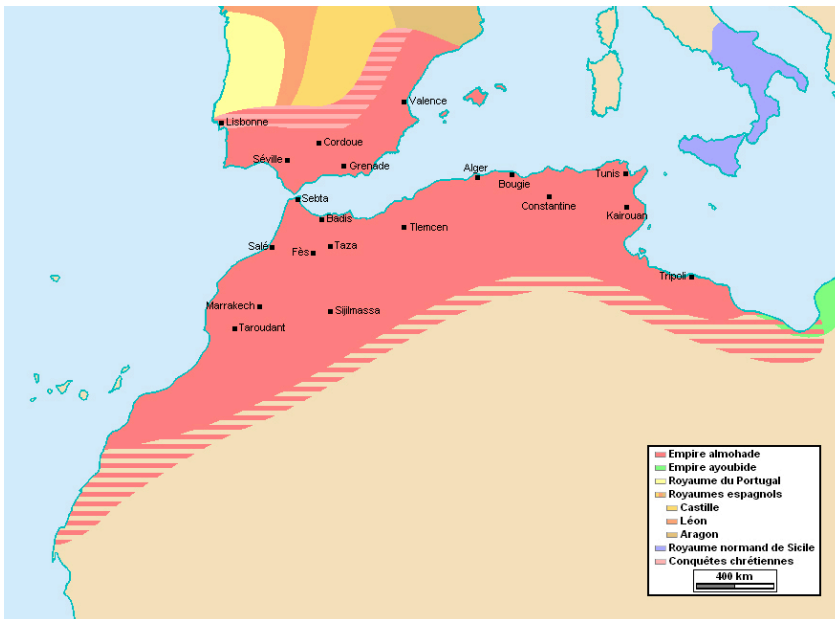
seconde occupation. En revanche, sous le règne d'Abou Faris Abdelaziz al Moutawakkil (1394-1434), Tunis reprend le dessus. L'armée hafside s'empare d'Alger en 1411 puis de Tlemcen en 1424 puis arrive sous les murs de Fès, la capitale mérinide. Tout cela ne fut, toutefois, guère durable les deux royaumes n'ayant pas suffisamment de ressources,

contrairement à leur ancien suzerain, l'émir almohade.

Aux temps modernes, les relations entre les deux régences d'Alger et de Tunis, toutes deux vassales du sultan ottoman, furent particulièrement orageuses. En 1684-1686, les soldats du dey pénètrent en territoire tunisien. En 1694, le dey Chaabane, profitant de la guerre entre

les princes mouradites, attaque Tunis. En 1700, Mourad III Pacha Bey de Tunis, assisté de Khalil Bey de Tripoli, assiège Constantine mais il est contraint à la retraite. Sur ces entrefaites, un officier du nom d'Ibrahim Chérif est mandaté par le gouvernement ottoman pour éliminer Mourad, ce qu'il fit. Généralement distant, le gouvernement ottoman n'intervenait que rarement pour calmer la turbulence de ses vassaux maghrébins et tentait, parfois, de rétablir son autorité directe. En 1705, Ibrahim Chérif, devenu le chef de la régence de Tunis, avec le titre exceptionnel de pacha-bey-dey, doit cependant lutter contre Ichi Mustafa Dey d'Alger. Ce dernier propose la paix contre une rançon. Ibrahim refuse et poursuit les combats. Il est fait prisonnier. Hussein Ben Ali, agha des spahis, accède au pouvoir avec le titre de bey et entreprend avec succès de bouter les Algériens hors de son pays. En 1746, nouvelle expédition infructueuse en soutien aux fils de Hussein Bey, réfugiés en Algérie après la victoire de leur cousin Ali Pacha en 1740. En 1756, les princes husseïnites Mohamed Rachid et Ali rentrent victorieux à Tunis grâce à l'appui des troupes d'Alger et de Constantine. Le dey impose aux princes rétablis sur le trône de leur père le versement d'un tribut et l'octroi d'avantages économiques humiliants. Ce n'est qu'en 1807 et la victoire des troupes de Hammouda pacha bey (1782-1814) que la régence de Tunis est libérée du joug du deylik d'Alger.

Il n'est pas superflu, à ce propos, de songer aux raisons de cette politique d'intervention et de penser que le rôle du dey d'Alger et de ses subordonnés les beys de Constantine, de Tittéri (Médéa) et d'Oran, était, en partie, d'observer attentivement l'évolution des deux autres régences pour le compte de la Sublime Porte. En effet, malgré la bienveillance du Sultan face à la politique des beys de Tunis, l'Empire



■ L'Empire almohade (Qantara-Med.org)

ne désespérait pas de remettre la main sur la régence pour exercer son contrôle direct sur un territoire stratégiquement sensible dans les rapports entre les Ottomans et les puissances européennes de plus en plus agressives. Sans doute est-ce dans cette perspective qu'il faut comprendre les diverses interventions des autorités d'Alger et de Constantine à Tunis, chaque fois que le pouvoir en place montrait de sérieux signes de faiblesse. A cela, il faut ajouter que le succès de l'expérience dynastique et centralisatrice beylicale et la mise à l'écart progressive des autorités politico-militaires issues de la conquête turque, malgré les soubresauts, suscitaient l'inquiétude de l'oligarchie algéroise qui craignait que les pouvoirs du divan des janissaires et de la corporation des capitaines corsaires (Taïfa des raïs) ne passent entre les mains du seul dey.

Ces craintes étaient d'autant plus fondées qu'en Tripolitaine, l'expérience dynastique «à la tunisienne» des Karamânî (1714-1835) fut renforcée grâce à l'audacieux appui militaire de Hammouda Pacha Bey, alors même que la déposition du bey de Tripoli, survenue en août 1793, était l'œuvre d'un membre de l'oligarchie turque d'Alger mandaté par Istanbul pour destituer la famille Karamanli, remettre cette province dans le giron de Constantinople et, dans la foulée, enlever Djerba au bey de Tunis. L'expédition tunisienne de 1794, destinée à rétablir les beys tripolitains, fut un succès. Le Sultan, bon prince, n'en tint pas rigueur à son vassal Hammouda, et il fallut attendre 1835 pour que Tripoli soit placé sous l'administration directe de la Sublime Porte. A l'Ouest, au XVII^e siècle, les rapports, alimentés, là aussi, par des rivalités politiques et des ambitions territoriales entre la régence d'Alger et le Maroc étaient,

eux aussi, particulièrement tendus. Des expéditions militaires dans la régence voisine sont entreprises, conduisant à des affrontements de 1699 à 1701 qui ne cessèrent qu'à la suite d'une intervention diplomatique du gouvernement turc.

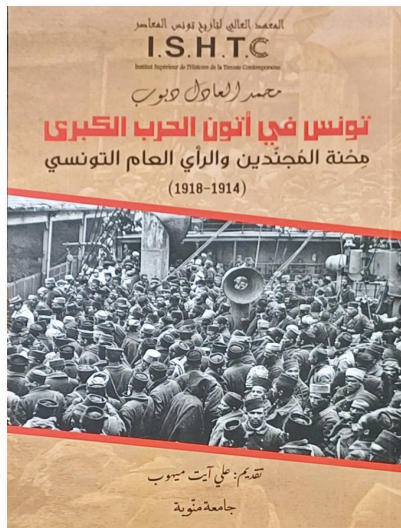
Parmi les caractères communs aux pays du Maghreb, figuraient depuis longtemps les interventions étrangères. Dès le Moyen Âge, les ingérences de l'Europe chrétienne furent nombreuses. Il s'agissait soit d'expéditions militaires (contre Tripoli, Djerba, Bône, Ceuta, Mellila, Mogador, Oran et d'autres encore) ; soit d'une réponse favorable à la sollicitation de princes en difficulté. En 1278, par exemple, Pierre III d'Aragon soutient le prince hafside Abou Is'hâq contre son frère el Wâthiq. Plus tard, en 1534, le dernier sultan hafside Abou Abdallah el Hassan, en détresse, sollicite et obtint un appui massif du royaume d'Espagne. Cet épisode allait inaugurer le duel entre les deux puissances en compétition dans la Méditerranée : l'Espagne de Charles Quint et la Turquie des sultans ottomans. A partir du XVIII^e siècle, ici comme ailleurs, la vulnérabilité de cette région alla en s'accroissant, à partir, pouvons-nous dire, des guerres «barbaresques» et du bombardement des côtes nord-africaines par les marines occidentales. Elles préfiguraient la «politique de la canonnière» du XIX^e siècle.

Comme chacun sait, au cours des siècles, ici et ailleurs, l'unification des territoires et des populations ne s'est jamais faite sans une force politique supérieure et la conquête par le triomphe des armes. Toutefois, la pérennité des royaumes exige bien davantage. Ibn Khaldoun, le premier, souligna les difficultés structurelles à créer un empire durable face à un morcellement spatial et un substrat

social à structures majoritairement tribales. Il nous paraît, enfin, opportun de retenir de tout ce que nous avons développé plus haut que les faits, événements et structures évoqués contrastent, par leur complexité, avec la notion – apparue dans la première moitié du XX^e siècle dans les milieux nationalistes – d'un Maghreb dûment enjôlé et dont la complémentarité – on dirait aujourd'hui l'intégration – aurait été rompue par l'occupation coloniale. En outre, par le slogan du «Grand Maghreb arabe» on a, consciemment ou inconsciemment, évacué l'identité berbère. Nous avons vu, pourtant, comment, à diverses reprises, les Amazighs ont puissamment contribué à la constitution de pouvoirs centraux.

En conclusion, soulignons que la réflexion quant à l'existence ou non d'un potentiel ancestral propice à l'unité devrait ne pas perdre de vue que le meilleur enseignement de l'histoire, c'est qu'aux anciens royaumes du Maghreb, il manqua trop longtemps les caractères qui fondent les Etats durables. Au plan militaire : une armée régulière, une marine de guerre digne de ce nom et des fortifications efficaces le long du littoral et, au plan économique, une activité de production et de négoce prospère, à l'abri d'une fiscalité excessive. Or, cette activité vitale était souvent entravée par bien des facteurs politiques et humains. Il s'y ajoutait les fléaux naturels et leur cortège d'épidémies récurrentes, généralement suivies de disettes et de famines qui décimaient les populations des villes et des campagnes. De sorte que ce qui a, structurellement, manqué au Maghreb c'est une paysannerie nombreuse, en même temps qu'un réseau urbain solide animé par des élites citadines libres. ■

Md.A.B.A.



La Tunisie dans le fourneau de la Grande guerre : l'épreuve des soldats et l'opinion publique tunisienne 1914-1918
de Mohamed Adel Deboub,
ISHTC, 2026, 324 pages, 30 DT



Tirage au sort Tunisien.

Le drame occulté des Tunisiens morts “pour la France” durant la Première Guerre mondiale



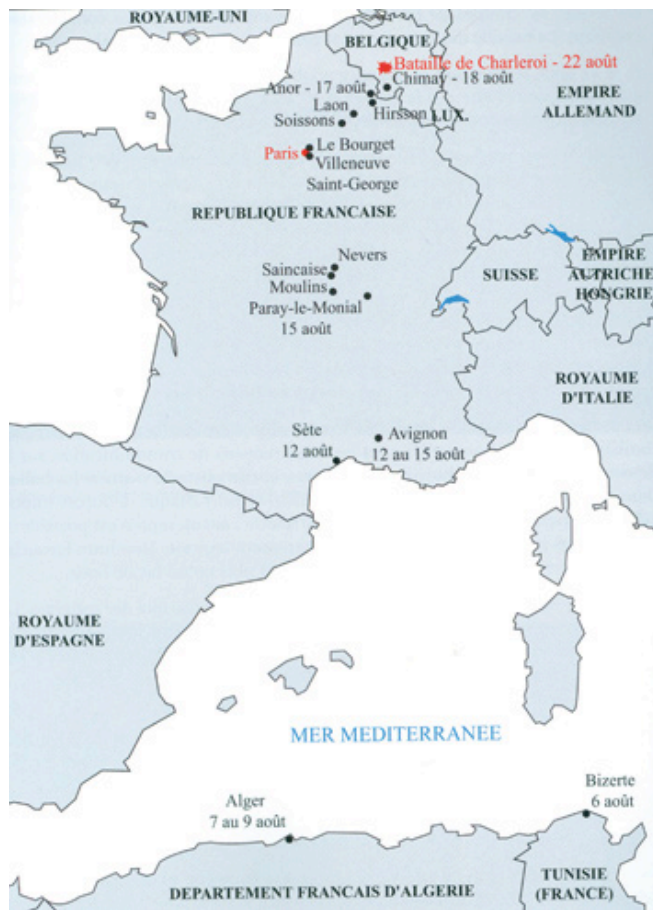
• Par Mohamed Adel Deboub

Combien étaient-ils ? La France n'a reconnu que 16.576 soldats tunisiens morts sur le front lors de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Jamais la liste nominative complète n'a été publiée. Elle existe bien. Les historiens tunisiens savent où, exactement. Sans cesse réclamée par l'Institut supérieur de l'histoire de la Tunisie contemporaine (Ishtc), elle demeure cependant gardée confidentielle. Le nombre réel est sans doute beaucoup plus élevé que 16.576. Il faudrait y ajouter ceux qui sont portés «*disparus*». Diverses sources mentionnent plus de 80.000 soldats tunisiens embarqués vers la France. Ils n'étaient pas les seuls. Il y avait aussi des ouvriers envoyés en travail obligatoire dans les usines et les champs pour prendre la relève des Français mobilisés sous les drapeaux. Les estimations avancent au total près de 110.000 Tunisiens, sur une population de 1.7 million d'habitants, soit plus de 6.5%. Quasiment tous des jeunes de 18 ans, voire moins, illettrés, issus de familles très pauvres et du milieu rural pour la plupart.

Cette question est restée longtemps occultée, malgré l'atrocité subie pendant ces quatre années d'une guerre féroce, le froid glacial dans les tranchées, l'acharnement des bombes et des tirs sur le front, et l'exploitation inhumaine dans les champs et les usines. Une incorporation de force, un déni de tout droit humain, un reniement des engagements pris par la France pour l'octroi de la nationalité et autres promesses restées dans l'air.

Révélation

C'est un livre bien documenté qui vient évoquer cette «*mémoire blessée*» et lever un coin de voile sur ses différents aspects. Sous le





titre de «*La Tunisie dans le fourneau de la Grande guerre : l'épreuve des soldats et l'opinion publique tunisienne 1914-1918*», publié par l'Ishtc, l'historien Mohamed Adel Deboub met en lumière une grande tragédie vécue par les dizaines de victimes elles-mêmes et des centaines de milliers de membres de leurs familles. A partir d'une documentation très fournie, longtemps classifiée secrète, de rapports, d'archives militaires, de lettres envoyées aux familles et d'analyses diverses, conservées notamment aux Archives nationales, et consultées auprès d'autres sources, il établit avec l'aune du chercheur méticuleux les éléments d'un drame enveloppé dans le silence, livré à l'oubli.

L'auteur nous fait vivre la déclaration, le 2 août 1914, de la mobilisation générale en Tunisie, le tirage au sort quant aux jeunes qui devaient être incorporés, leur répartition au départ entre le 4e régiment de tirailleurs tunisiens, le régiment, et plus tard le 4e régiment mixte de tirailleurs et

zouaves, leur embarquement pour la France à partir du port de Bizerte et leur lancement en chair à canon sur le front en France et en Belgique.

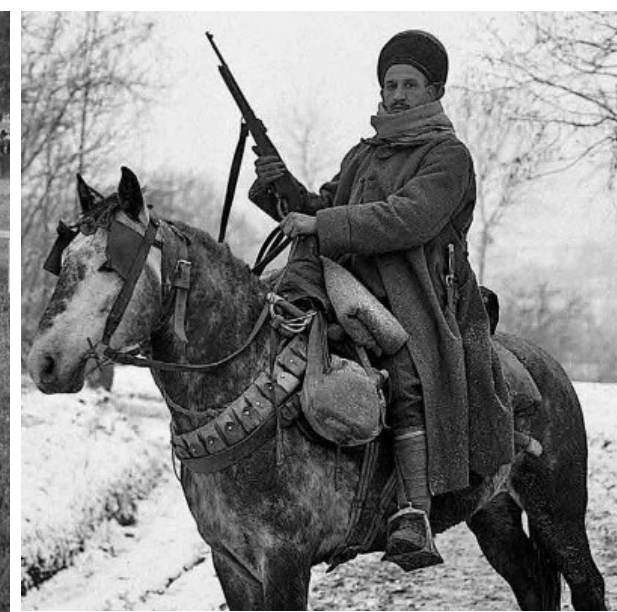
Au-delà de toute endurance

«*J'ai été grièvement blessé le 20 avril 1917 dans les affrontements à Vamberg. Je n'ai jamais vu de ma vie une boucherie aussi sanglante, bien qu'ayant déjà participé à d'autres combats. Sur 900 soldats de mon bataillon, il n'en est resté que 80 seulement. Les autres ont été tous tués ou blessés. Plus probablement tués*», écrit un soldat tunisien dans une lettre envoyée à sa famille et censurée par les services de l'armée française en Tunisie. «*Même si tu es mon frère, et que je te trouve ici devant moi, je te tirerai dessus, pour t'éviter les souffrances insupportables de cette guerre animale*», écrit un autre. «*Vends tout notre bétail, le cheptel qui t'appartient, m'appartient et celui de toute la famille, pour payer le montant exigé pour ton remplacement, et éviter ainsi que tu sois enrôlé de force et envoyé ici*»,

adjure un troisième. Autant de documents édifiants qui expriment l'épuisement de toute capacité d'endurance et l'ampleur des pertes subies.

«*Nos morts sont des victimes du silence*», déplore le professeur Khaled Abid, directeur de l'Ishtc. Ils étaient cueillis à la fleur de l'âge et représentaient des forces vives. À Verdun, il y a des crânes entassés dans l'anonymat.

Pour le professeur Ali Aït Mihoub, spécialiste en histoire militaire, «*ce livre doit figurer dans la bibliothèque de chaque famille tunisienne. L'auteur, Mohamed Adel Deboub, qui y avait travaillé il y a 30 ans, y est revenu pour le reprendre totalement, l'enrichir. C'est un précurseur parmi les historiens qui se sont intéressés à la Première Guerre mondiale. Il est vrai que c'était une guerre européenne mais ses dégâts ont impacté de nombreux pays dans d'autres régions. En 1992, quand l'auteur a étudié ce sujet, il a innové en l'abordant à partir du jeune soldat arraché aux siens et lancé sans la moindre formation sur le front.*



C'est une sorte d'histoire militaire sociale.»

«L'auteur, ajoute-t-il, a considéré que la guerre a constitué un choc pour l'opinion publique tunisienne encore naissante à l'époque. Elle a remué les passions et suscité des mouvements de contestation. Dans la deuxième partie de l'ouvrage qui traite des représentations des soldats mais aussi de la main-d'œuvre, l'analyse des origines sociales montre qu'ils sont pour la quasi-totalité issus de milieux pauvres de l'intérieur du pays.»

Pour ne pas céder à la déliquescence de la mémoire collective

L'intérêt de Mohamed Adel Dabboub pour cette question est né à partir d'une constatation : «La commémoration du 11 Novembre reste en France la célébration solennelle d'un grand anniversaire, dit-il, avec plus de 37.000 monuments aux morts, contre la déliquescence de la mémoire collective en Tunisie. Beaucoup croient que cette période était un grand vide en Tunisie, sans

faits significatifs. Ce qui est contredit par l'examen de nombreux documents relatant des articles de presse, des réunions politiques et des revendications sans cesse affirmées. Pour les sources, j'ai essayé de diversifier les « butins de guerre » et trouvé 344 classeurs dans les Archives nationales. La Grande guerre est centrale dans la formation de l'opinion publique tunisienne, surtout avec la tolérance de la propagande émanant de diverses sources et obédiences, orchestrées par les belligérants et utilisant des supports de divers genres, notamment des photos, des films et autres, ce qui était nouveau à l'époque.»

«Le tirage au sort pour la mobilisation devait porter sur les Tunisiens âgés de 18 ans, cet âge sera abaissé de quelques années afin de répondre aux besoins de plus en plus pressants. Pour échapper à l'enrôlement d'office, des familles étaient soumises à une compensation financière pour un remplacement contre des montants allant de 500 à 1 500 francs, soit de quoi acheter à l'époque 5 vaches, 577 litres d'huile. Des mouvements

de contestation ont pris diverses formes. Des cas de désertion, d'insubordination et de refus de payer les impôts se sont multipliés : Mohamed Daghbaji, Béchir ben Sedira et d'autres figures en ont porté l'incarnation.»

Analysant l'évolution de l'opinion publique tunisienne à partir d'un sondage d'opinion et de divers rapports établis par les services français, l'auteur a relevé une nette évolution dans les revendications exprimées exigeant une participation à la gestion des affaires publiques et surtout à l'affranchissement. L'attachement à la vision de l'indépendance s'inscrit dans une approche nationale et moderne. La revue Le Maghreb de Mohamed Bach Hamba et le livre «La Tunisie martyre» en offrent des illustrations.

Quand on lui demande quels sont ses projets pour de nouvelles publications, Mohamed Adel Deboub révèle qu'il poursuivra ses recherches sur cette thématique en traitant de la



Seconde Guerre mondiale. Un grand chantier qui n'a pas encore livré tous ses secrets.

Le mérite de l'auteur n'est pas seulement d'avoir sorti de l'oubli ce drame humain longtemps enterré, mais aussi de l'avoir étudié avec les outils du chercheur attentionné. Didactique, il comprend une synthèse à la fin de chaque chapitre, une conclusion générale, des annexes, une bibliographie fournie et des index de noms, lieux et contenus.

Une analyse très fine, sous un regard certes académique d'un historien chevronné, et un devoir de reconnaissance accompli, comme il espère, Mohamed Adel Deboub, dans une recherche inédite et sans concession. ■



يفرّج قلبك كل يوم
أكثر من 140



باطام أعزّ ما تختار

كريدي أول العام يجي بغيروا

0%

إشترى و خص
على 6 شهور بـ

6
MOIS
SANS INTÉRÊT

عرض خاص بالمواد المنزلية. الكهرومنزلية
المكيفات الهوائية. الهواتف الجوالّة

من 07 جانفي إلى 28 فيفري



Du donnant-donnant en milieu académique Entre coopération éthique et dérive clientéliste

*Sous les jolies parures, se cachent
les fissures*



• Par Pr Dhia Bouktila

L'éthique académique est devenue, depuis quelque temps, un objet de surenchère discursive. Chartes, comités d'éthique, codes de conduite, plateformes numériques et publications dédiées se sont multipliés, donnant l'image de certaines universités soucieuses de leurs normes et de leurs valeurs. Pourtant, cette inflation normative et textuelle ne va pas toujours de pair avec une transformation effective des pratiques.

Dans certains contextes, l'éthique tend à être mobilisée comme un discours de façade, parfois accompagnée de productions intellectuelles qui relèvent davantage d'une logique de communication ou de propagande défensive que d'une réflexion critique authentique sur les rapports de pouvoir, les asymétries statutaires et les mécanismes informels de gouvernance.

C'est dans ce cadre que la notion de «donnant-donnant», omniprésente dans les pratiques académiques quotidiennes, mérite d'être interrogée. Loin d'être en soi problématique, elle peut cependant basculer d'une coopération légitime vers une dérive éthiquement polluée.

Le «donnant-donnant» comme principe structurant de la vie académique

L'université et les institutions de recherche fonctionnent nécessairement sur des formes d'échange : échange de savoirs, de compétences, de temps, de reconnaissance et de ressources. La collaboration scientifique, la co-signature, l'encadrement doctoral ou encore l'accès aux infrastructures reposent tous sur des formes explicites ou implicites de réciprocité. En soi, le «donnant-donnant» n'est donc ni suspect ni condamnable. Il devient problématique uniquement lorsqu'il cesse d'être académiquement justifiable, moralement symétrique et institutionnellement transparent.

Le «donnant-donnant» éthiquement acceptable : une logique de coopération légitime

Ethiquement acceptable, il s'inscrit dans une logique de coopération académique légitime, orientée vers la production et la transmission des connaissances. Il se caractérise par plusieurs principes fondamentaux :

- un échange de compétences et de contributions scientifiques, et non de faveurs personnelles ;
- des contreparties explicites et académiquement fondées, telles que le travail scientifique ou la responsabilité intellectuelle partagée ;
- une symétrie morale, même en présence d'une asymétrie statutaire, notamment entre encadrant et doctorant, qui ne doit jamais se transformer en instrumentalisation ;
- le respect de l'indépendance des personnes, qui garantit que chacun conserve sa liberté de décision et ne se trouve pas dans une position délicate ou contrainte ;
- des échanges de services qui restent dans le même registre : par exemple, un service en recherche contre un autre service en recherche, et non contre des facilités administratives, des facilités d'enseignement ou des services personnels ;
- la possibilité de rendre l'acte de l'échange traçable et justifiable, afin de garantir transparence et équité.

Dans cette configuration, le donnant-donnant contribue à renforcer la recherche scientifique : il favorise la confiance, l'excellence scientifique, la formation des nouvelles

générations et la circulation ouverte des savoirs, tout en préservant la distinction entre relations académiques légitimes et toute forme de mise en dépendance de l'opinion (y compris l'opinion électorale ou celle sur la politique de l'établissement) ou de la vie personnelle. Les contributions sont reconnues et récompensées dans le même registre et sur des critères scientifiques, et non sur des logiques de loyauté ou de dépendance personnelle.

Le «donnant-donnant» éthiquement pollué : dérive clientéliste et capture du pouvoir

À l'opposé, le donnant-donnant éthiquement pollué relève d'une logique clientéliste et de capture du pouvoir, dans laquelle l'échange ne porte plus sur des contributions académiques, mais sur des relations de dépendance et des services déplacés. Cette forme se reconnaît à plusieurs traits récurrents :

- des contreparties implicites, souvent non avouables, créant un climat de chantage ;
- un octroi de faveurs où la loyauté personnelle prime sur la qualité et la rigueur du travail ;
- une confusion entre statut institutionnel et relations personnelles, par exemple lorsqu'un co-encadrement académique est attribué à un collègue, contre la facilitation des désignations administratives, soutenir des candidatures ou accélérer des carrières ;
- des conditionnalités cachées, exprimées sous forme de tâches indirectes (collaboration dans des initiatives non scientifiques) en échange de l'ouverture de postes, de promotions, de la facilitation d'habilitations ; de l'acceptation du financement d'un séjour scientifique, de l'avis favorable à une candidature, etc.
- des promotions, financements ou évaluations biaisés, attribués en échange de loyauté ou de coopération dans des activités extra recherche ;
- des offres d'inscription en thèse ou des propositions de projets de recherche, parfois présentées comme des opportunités exceptionnelles à des cadres administratifs ou du personnel technique, en contrepartie d'une implication dans des tâches supplémentaires, hors de leurs fonctions initiales. Cette dynamique génère alors une forme de dépendance, voire d'assujettissement, aux intérêts de certains acteurs institutionnels, compromettant ainsi l'autonomie et l'éthique des relations professionnelles.
- l'exclusion ou la marginalisation de ceux qui refusent d'entrer dans ce jeu, pouvant se traduire par une mise à l'écart, la limitation des responsabilités et des opportunités, ou même par des formes de persécution symbolique ou institutionnelle («frigo académique»).

Ces pratiques détournent les outils et relations académiques de leur finalité première (la formation, la recherche et le partage des savoirs, en l'absence d'une véritable autorité personnelle), compromettant ainsi l'intégrité, la transparence et la confiance au sein de la communauté académique.

Effets institutionnels et épistémiques de la pollution éthique

Les conséquences de ce donnant-donnant pollué sont profondes. Il fragilise la crédibilité des procédures d'évaluation, et installe un climat de méfiance généralisée. À terme, il produit une sélection négative des élites académiques et une perte de sens du métier universitaire.

Plus encore, ces pratiques vident le discours éthique de sa substance : l'éthique devient un instrument de communication ou de propagande, alors même que les comportements qu'elle est censée réguler restent largement dégradés. Ce phénomène se retrouve également dans certaines campagnes de valorisation des certifications ISO, où la conformité proclamée vise la publicité et se révèle souvent déconnectée de la réalité des pratiques.

Restaurer l'éthique comme pratique, non comme slogan

La distinction entre donnant-donnant éthique et donnant-donnant pollué permet de dépasser les approches purement normatives ou déclaratives de l'éthique académique. Elle invite à observer et inspecter les pratiques réelles, à analyser les rapports de pouvoir implicites et à comprendre les mécanismes informels qui structurent la gouvernance académique.

Restaurer l'éthique de la recherche comme pratique exige de reconnecter les discours aux comportements effectifs, de rendre les relations scientifiques et pédagogiques traçables, visibles et évaluables sur des critères objectifs, et non sur des logiques de loyauté personnelle ou de dépendance. Cela implique également de préserver l'autonomie et la dignité des individus, en veillant à ce que les échanges en recherche ne débordent jamais sur la sphère extra-recherche. Au-delà des publications et des chartes de façade, souvent instruments de propagande et de manœuvre politique, il s'agit de créer une culture institutionnelle où l'intégrité est incarnée et vécue. Cette démarche exige des mécanismes transparents de gouvernance, des contre-pouvoirs pour limiter les abus et des espaces de dialogue qui permettent à chacun de participer sans crainte de représailles ou de « mise en otage ».

Enfin, l'éthique académique, pour être efficace, ne peut être dissociée de la finalité même de l'institution : la formation, la production et le partage des savoirs. Lorsqu'elle est ramenée à un slogan ou instrument de propagande, elle perd sa substance et devient contre-productive, reproduisant des logiques de domination et de dépendance au lieu de favoriser l'émancipation intellectuelle et la confiance collective.

Le donnant-donnant est inhérent à la vie académique, mais il n'est éthiquement acceptable que lorsqu'il repose sur l'échange de contributions purement intellectuelles et scientifiques. Dès lors qu'il se transforme en échange de dépendances ou de faveurs personnelles, il cesse d'être un mécanisme de coopération pour devenir un vecteur de corruption institutionnelle. Aujourd'hui, à l'ère des réseaux sociaux, cette corruption tend à être masquée par des stratégies de communication instantanée, qui donnent l'illusion d'intégrité tout en dissimulant la réalité des relations et des pratiques au sein des institutions.

Echange des contributions, lorsqu'il est éthique, ou facteur de dépendances, lorsqu'il est pollué, cette distinction n'est pas un exercice moral abstrait, mais une condition nécessaire pour restaurer la crédibilité, la justice et la fonction critique de l'institution universitaire. ■

Bibliographie indicative

- Denisova-Schmidt, E. (2018). Corruption, the Lack of Academic Integrity and Other Ethical Issues in Higher Education: What Can Be Done Within the Bologna Process?. In: Curaj, A., Deca, L., Pricopie, R. (eds) European Higher Education Area: The Impact of Past and Future Policies. Springer, Cham.
- Mejía, A., Garcés-Flórez, M.F. What do we mean by academic integrity?. *Int J Educ Integr* 21, 1 (2025).
- Merton, Robert K. (1973). *The Sociology of Science: Theoretical and Empirical Investigations*. University of Chicago Press.

D.B.

Pr. Dhia Bouktila est professeur de génétique à l'Université de Monastir en Tunisie (Institut Supérieur de Biotechnologie de Monastir), où il enseigne également la philosophie des sciences à la Faculté de Pharmacie de Monastir. Il a encadré plusieurs thèses de doctorat en Sciences biologiques et Biotechnologie et possède une longue expérience pédagogique, acquise aux Universités de Tunis El Manar, Jendouba, Gafsa et Monastir. Ses travaux portent sur la génomique, la bioinformatique et l'amélioration durable des agro-ressources. Parallèlement, il mène une réflexion sur les enjeux épistémologiques, éthiques et pédagogiques de l'enseignement supérieur et sur la place des sciences dans la société contemporaine.

eni i-Sint,

La performance
italienne



Agil
Energy

Lubrifiants eni... disponibles chez **Agil**
Energy



L'automatisation de l'arbitraire Le sabotage de la responsabilité par le “Léviathan algorithmique”



• Par Mohamed Louadi et



• Majed Khalfallah

La promesse de la modernisation numérique d'un État repose sur un triptyque classique qui prétend rationaliser, simplifier et moderniser les rapports entre l'administration et ses usagers. Pourtant, un paradoxe persistant se manifeste car, loin de réduire la bureaucratie, les dispositifs technologiques contribuent structurellement à la renforcer en complexifiant les couches de validation.

La présente réflexion s'inscrit dans une critique radicale de la gouvernamentalité algorithmique. Nous postulons que l'intelligence artificielle (IA) ne se contente pas d'exécuter des règles préétablies. Elle les infère, les généralise et les fige dans une infrastructure logique inattaquable. L'automatisation déplace le pouvoir discrétionnaire vers le code, créant une sur-bureaucratiation algorithmique où l'IA devient un instrument de sabotage de la responsabilité institutionnelle. La technologie consacre un arbitraire désormais sanctuarisé par l'opacité technique. L'administration ne se modernise pas car elle s'enferme dans une forteresse logique où le citoyen n'est plus qu'une variable d'ajustement statistique.

La mutation du pouvoir discrétionnaire et la cristallisation des systèmes

Le passage de la bureaucratie de guichet à la bureaucratie de système marque une rupture anthropologique dans l'exercice du pouvoir. Traditionnellement, l'agent de guichet disposait d'une marge de manœuvre, un espace de jugement discrétionnaire qui permettait d'adapter la règle froide aux réalités chaudes du terrain. Cette humanité résiduelle agissait comme une soupape de sécurité du contrat social. Aujourd'hui, cette discrétion est absorbée par le système d'information. Le pouvoir discrétionnaire n'a pas disparu mais il a muté. Il est désormais exercé en amont par les concepteurs d'algorithmes et les gestionnaires de bases de données. Ce transfert de souveraineté vers le code crée une opacité structurelle. L'utilisateur ne fait plus face à un humain capable d'empathie ou d'interprétation, mais à une interface rigide qui exécute des sentences dont les critères de décision sont enfouis dans des couches logicielles impénétrables. L'IA fétichise la règle mathématique comme source unique de vérité, transformant l'administration en un automate sourd aux contestations.

Un phénomène central de cette mutation est la cristallisation des pratiques. L'IA agit comme un fixateur chimique sur les

processus administratifs. Une fois qu'une procédure est encodée, elle perd sa plasticité. Ce qui était autrefois une habitude ou une interprétation souple devient une règle d'airain dès qu'elle est intégrée au système d'information. Cette pétrification des processus empêche toute adaptation aux évolutions sociales et crée une administration autistique, enfermée dans sa propre cohérence interne. De plus, la traçabilité exhaustive offerte par les outils numériques favorise une logique de surcontrôle. Les agents administratifs, terrifiés par la possibilité d'être désavoués par le logiciel, s'enferment dans une obéissance aveugle. Ils refusent toute initiative et se retranchent derrière la décision de la machine. Cette boucle de rétroaction renforce la structure bureaucratique et transforme l'appareil d'État en un mécanisme froid qui ignore les réalités qu'il est censé réguler.

Le sabotage de la responsabilité et l'opacité de l'IA générative

L'introduction de l'IA générative dans ce dispositif ajoute une couche de complexité alarmante. Ces modèles sont entraînés sur des corpus de textes administratifs saturés de jargon et de précautions juridiques. Par conséquent, l'IA ne simplifie pas la communication mais elle optimise la lourdeur procédurale. Elle génère une sur-bureaucratiation par apprentissage, produisant des justifications verbeuses et des boucles de validation infinies que les humains ne peuvent plus déchiffrer. Cette complexité automatisée sert de rempart protecteur à l'institution. Elle permet de diluer la responsabilité politique dans une brume technique. L'exemple du système MiDAS au Michigan illustre parfaitement ce sabotage. En accusant à tort des milliers de citoyens de fraude sur la base d'un algorithme défaillant, l'administration a pu saisir des comptes bancaires sans aucune intervention humaine. L'institution s'est abritée derrière l'objectivité présumée de la machine pour justifier l'injustifiable, prouvant que l'arbitraire est désormais sanctuarisé par l'algorithme.

Les enjeux de cette transformation dépassent les frontières nationales. Les

débats du Forum économique mondial de Davos 2026 ont mis en lumière que la souveraineté numérique ne concerne pas seulement la gestion des données mais la gouvernance même des infrastructures décisionnelles. Les dirigeants présents ont insisté sur le fait que les systèmes d'IA doivent être transparents et audités pour que la responsabilité politique demeure effective. Sans un contrôle humain strict, l'automatisation risque de renforcer des structures de pouvoir matériellement et géopolitiquement concentrées. Le risque est l'avènement d'un Léviathan algorithmique mondial, un totalitarisme dématérialisé où la règle sans visage devient la seule source de vérité universelle. La citoyenneté active est menacée par cette gestion statistique des corps et des droits.

Vers une reconquête du jugement politique et humain

Il est donc urgent de réhabiliter le jugement discrétionnaire de l'agent public face à l'infailibilité présumée du logiciel. Le défi du futur ne sera pas de rendre les algorithmes plus performants, mais de restaurer la responsabilité humaine là où elle a été sacrifiée sur l'autel de la modernité technologique. La démocratie ne doit pas se dissoudre dans une optimisation algorithmique des populations. Sans cette reconquête de la décision politique par l'humain, la bureaucratie algorithmique achèvera sa mutation en une forme de pouvoir absolu et invisible. Le citoyen doit cesser d'être une variable d'ajustement pour redevenir un sujet de droit. La lutte contre l'automatisation de l'arbitraire est le combat majeur de notre siècle pour la préservation du contrat social et de la dignité humaine. Il faut briser la forteresse logique de l'administration pour laisser respirer de nouveau la justice et l'équité. La technologie doit redevenir un outil au service du politique et non une fin en soi parce qu'elle est là et qui évacue la morale et la responsabilité. **■**

M.L.

Professeur, ISG-Tunis
et

M.K.

Expert en transformation digitale et en intelligence artificielle appliquée



Médias arabes, entre l'hégémonie numérique et la question sémantique
de Abdelhafidh Harguem

Editions Nirvana, 2026, 30 DT



Abdelhafidh Harguem Médias arabes, entre l'hégémonie numérique et la question sémantique

Abdelhafidh Harguem a eu l'heureuse initiative de développer une pensée profonde dans un nouveau livre publié en langue arabe, sous le titre de : *Médias arabes, entre l'hégémonie numérique et la question sémantique* (Editions Nirvana).

Pour ceux qui connaissent le parcours de l'auteur, qui a été tour à tour journaliste, conseiller de presse, PDG de l'Etablissement de la radio-télévision tunisienne (Ertt), directeur général de l'Union de radiodiffusion des États arabes (Asbu) et enfin diplomate (ambassadeur au Caire, puis secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères), ils ne peuvent qu'être attentifs à sa parole d'acteur et d'observateur du paysage politico-médiatique tunisien et arabe.

Dans ce livre, Abdelhafidh Harguem aborde des questions d'une actualité brûlante, telles que la gouvernance de l'audiovisuel public, l'image de la femme et la montée des discours de haine dans les médias. L'auteur élargit sa perspective en développant une réflexion engagée mais lucide sur le discours arabe à destination de «l'autre», en se félicitant de l'émergence d'un narratif palestinien capable de mettre à mal le récit sioniste, jusque-là hégémonique dans le monde occidental.

L'auteur ne succombe ni à la tentation autobiographique ni à la prétention académique, ce qui rend la lecture de son ouvrage aussi agréable qu'éclairante. ■



• Par Abdelkrim Hizaoui



رفاهية، راحة، وموقع مميز

نقترح عليكم مشروعنا الجديد الكائن بأريانة الصغرى - طريق رواد، وهو مشروع سكني راقٍ يجمع بين الجودة العالية، التصميم العصري، والموقع الاستراتيجي

شقق من نوع S+3 / S+2 / S+1

إقامة مؤمنة

مأوى سيارات

قرب من المدارس، المحلات، والمرافق الحيوية

استثمروا في عقار مضمون مع SIMPAR



29 921 009 - 29 921 011

simpar.tn



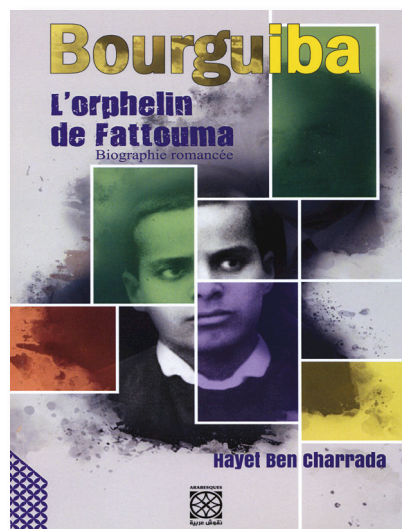
Tunisie-Autriche Charles VI et Hussein ibn Ali en pionniers

Trois siècles de relations diplomatiques entre la Tunisie et l'Autriche (1725-2025) méritent un bel ouvrage que vient de publier l'ambassade d'Autriche en Tunisie. Un beau livre de près de 280 pages, nourri de textes d'historiens et de diplomates et illustré de précieux documents. Mounir Fendri, professeur à l'Université de La Manouba, rappellera que l'Empereur Charles VI d'Autriche «*souhaitait sérieusement établir des relations diplomatiques avec les trois Etats du Maghreb, la Tunisie, l'Algérie et la Libye*», avec pour «*objectif principal d'éliminer la nuisance qui entravait les projets de politique économique et commerciale de l'Empereur, visant à faire de l'Autriche une grande puissance maritime*.» Un premier incident survenu avec l'Algérie ayant capturé un navire en a accéléré l'urgence. En vain. C'est la Tunisie, sous le règne du bey Hussein ibn Ali, qui sera le premier pays à signer le 23 septembre 1725, au Bardo, le traité de paix. Une délégation autrichienne était venue accompagnée d'un représentant de la Porte Sublime dépêché d'Istanbul. Il fallait attendre 1732 pour que le premier envoyé spécial du Bey, Youssouf Khoja, débarque d'abord à Naples, alors sous administration autrichienne, début mars 1932, et arrive à Vienne, le vendredi 27 juin 1932. Il y restera 10 mois, le récit quotidien de son séjour est consigné dans un journal soigneusement tenu par le secrétaire et interprète de la Cour.

Bourguiba, l'orphelin de Fattouma

Dans une «*biographie romancée*», Hayet Ben Charrada revient sur les premières années de celui qui mènera la lutte de la Tunisie vers l'indépendance et sera le premier président de sa république. Avec talent, elle restitue les ambiances, décrit les émotions et identifie les gènes qui fonderont le caractère de Bourguiba. Encore enfant, il subira tant de séparations, quittera sa maman et sa ville natale de Monastir pour aller étudier au Sadiki à Tunis, et plus tard en France. L'autrice décrira toute son affliction, pointant sa situation d'orphelin. Il le demeurera à jamais. Beaucoup diront que Habib Bourguiba «*serait une part la plus précieuse restée vivante de sa maman*.»

Fattouma, qui avait mis au monde 8 enfants et donné naissance à Habib, quasiment «*indésirable*», alors qu'elle avait 40 ans, incarnait pour sa progéniture particulièrement tant de valeurs et d'affection. Son décès sera pour eux tous une perte cruelle. Le benjamin Habib ne s'en remettra pas, sa vie durant. Sa promesse à sa maman perdue, c'est de dédier sa vie à l'indépendance de la Tunisie, pour libérer aussi la femme, l'émanciper et l'instaurer pleinement dans ses droits. Fattouma sera alors la clef secrète de tout son engagement.



La question palestinienne devant les juridictions internationales

L'analyse des différentes tentatives de mise en échec infligées à la cause palestinienne lors de son traitement devant les juridictions internationale est au cœur d'un ouvrage instructif du professeur Rafaâ Ben Achour. Dans sa préface, le juge Abdulqawi A. Yusuf, ancien président de la Cour internationale de justice et président-fondateur de l'Institut africain de droit international (Aiil), souligne le mérite de l'auteur de «*replacer tant de développements dans leur contexte historique et normatif, tout en expliquant avec pédagogie les mécanismes institutionnels et procéduraux qui permettent à la communauté internationale de saisir ces juridictions. Il le fait sans emphase inutile, mais avec la précision, la maîtrise technique et l'honnêteté intellectuelle qui caractérisent les meilleurs travaux de doctrine. Il s'agit d'un outil didactique qui s'adresse aux étudiants, aux chercheurs et à tous les observateurs désireux de décrypter, au-delà des passions et des tensions médiatiques, les dimensions juridiques fondamentales d'un conflit qui continue de façonner notre monde*.»



ATB

البنك العربي لتونس



**SHOP NOW,
PAY LATER**

خترت... خوذ و قسط

@ArabTunisianBank



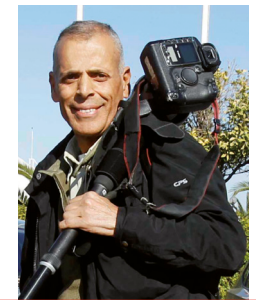
www.atb.tn





Salon national des arts plastiques **Des talents à promouvoir**

Un beau panorama de la création artistique s'offre au Salon national des arts plastiques qui s'est installé pour six mois au Musée d'art moderne et contemporain de Tunis (Macam), à la Cité de la culture. Pas moins de 77 œuvres sont classées en sept catégories : peinture, céramique, gravure, installation, photographie, sculpture et tissage. Leurs auteurs viennent de 15 gouvernorats de Tunisie. Le comité de sélection, présidé par Habib Bida et composé de Basma Helal, Baker Ben Frej et Abdelaziz Krid, devait examiner 155 œuvres au total. Le choix confirme des talents déjà affirmés mais révèle aussi de nouveaux noms qui entament une belle carrière créative.



• Photos Mohamed Hammi



Ce salon, qui est à sa deuxième édition, se poursuivra jusqu'au 24 février 2026. Il tiendra deux sessions par an, l'une en janvier et l'autre en juin. Bien qu'il ne soit pas doté de prix et ne garantisse pas d'achats par le ministère des Affaires culturelles, il suscite un vif intérêt grâce à la visibilité qu'il offre aux artistes plasticiens, à savoir exposer leurs travaux dans un cadre

prestigieux et figurer au catalogue. En prenant son temps de déambuler dans les différentes sections du Salon, le visiteur sera interpellé par des œuvres d'un réel intérêt. Il découvrira surtout la créativité artistique qui se développe dans les régions et qui ne demande qu'encouragements. Ahlem Bousandel, qui dirige le Musée, en est ravie..



Kamel Laabidi

Conviction et désenchantement

Sincère, patient et déterminé, Kamel Laabidi, journaliste et défenseur de la liberté de la presse, aura résumé en 15 mois exceptionnels le grand espoir suscité au lendemain du 14 janvier 2011, rapidement abouti à une déception totale. Démanteler le système qui avait plombé l'appareil médiatique tunisien pendant des décennies s'élevait alors en priorité. Il exigeait une volonté politique effective et un homme de large consensus pour engager une refondation totale. Kamel Laabidi, alors exilé à Washington, reconnu pour sa compétence et respecté pour son professionnalisme, était l'homme idoine. Sans hésiter, il donnera son accord pour créer en février 2011 l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication (Inric).

Il savait combien sa tâche allait être difficile : mettre en place les instruments de régulation pour l'attribution des autorisations pour les nouvelles stations radio et chaînes TV, réalisation d'un consensus sur les aspects déontologique et éthique, mise en place d'un dispositif de mesure d'audience, et surtout instauration d'une communication de qualité, respectueuse des valeurs et des libertés, moderne et pluraliste.

Ils finiront par lui faire barrage

Au pied levé, Kamel Laabidi, sans effectifs ni ressources, s'installera dans les locaux de l'ancien Conseil supérieur de la communication, avenue Jugurtha, et s'attellera, avec une équipe réduite, à un travail de titan. Il ne pouvait compter que sur des confrères, des experts internationaux triés sur le volet et des amis de longue date et surtout déjouer l'entrisme des

intrus malintentionnés. L'échéance des élections pour l'Assemblée nationale constituante, d'abord fixées à juillet, puis décalées au 23 octobre 2011, lui mettait une forte pression. La Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, présidée par Yadh Ben Achour, était à la fois un appui et un filtre. Mais les plus redoutables à craindre, c'étaient les lobbies, les cartels, qui agissaient en coulisses. Ils faisaient semblant de laisser Kamel Laabidi faire, pour en définitive lui faire barrage.

Octroyer des licences de stations radio et de chaînes TV relevait de très gros intérêts financiers et politiques. Changer le code de la presse, la gouvernance des médias publics et les pratiques publicitaires était soumis à des lignes rouges à ne pas franchir. La réforme devait se limiter juste à sa dénomination : les portes doivent être laissées largement ouvertes au parti Ennahdha, en embuscade, et à ses affidés.

Deux décrets-lois et un rapport qui feront date

Contre vents et marées, Kamel Laabidi parviendra, outre l'élaboration des cahiers des charges des nouvelles radios et télévisions, à faire promulguer deux décrets-lois fondamentaux axés sur un nouveau cadre législatif des libertés de l'information et de la communication (décrets-lois 115 et 116 du 2 novembre 2011 organisant la liberté d'expression et de presse ainsi que celle de la communication audiovisuelle. « *Le travail accompli durant les quelque huit mois avant les élections d'octobre 2011 est impressionnant* », soulignera son ami de longue date, depuis l'Ipsi à Tunis et l'IFP à Paris, Abdelkrim Hizaoui.

Afin de prendre acte de l'état des lieux, de lever un coin de voile sur les données longtemps occultées du secteur et formuler des recommandations utiles, l'Inric publie

en avril 2012 un rapport d'un grand intérêt. En 370 pages d'une écriture dense et nourri de données pour la plupart inédites, ce document livre une analyse transversale qui retrace l'historique et embrasse à la fois les aspects institutionnel, fonctionnel, financier et politique, et une grande moisson de recommandations utiles à prendre en considération. Kamel Laabidi et son équipe soumettent aux décisionnaires, comme aux professionnels et aux simples citoyens, les clefs pour décoder le relief de ce paysage et surtout réaliser ses enjeux. La démarche suivie constituait à restituer, à partir des auditions, séminaires thématiques et différentes notes de recherche et d'analyse, un corpus instructif structuré en 10 grands chapitres, consignants des propositions générales et spécifiques.

La difficile décision du sabordage

Silence total. Le nouveau gouvernement issu des élections de l'ANC, conduit par Hamadi Jebali, que Kamel Laabidi connaissait bien lorsqu'il dirigeait Al Fajr, l'organe d'Ennahdha, sera dubitatif. Dès le mois de février 2012, l'Itric exprime sa profonde préoccupation face au double langage du gouvernement et s'étonne, en particulier, de la multiplication des déclarations contradictoires et discordantes

à ce sujet par certains conseillers du chef du gouvernement provisoire.

Graduellement, Kamel Laabidi hausse le ton, multiplie les déclarations à la presse, lancent des appels directs aux nouveaux pouvoirs : rien que des promesses en faux-fuyant. Le stratagème était bien noué. Refusant tout compromis et découvrant les véritables intentions de mainmise sur le secteur, il décidera de faire saborder l'Itric en juillet 2012.

Lui rendre justice

La parenthèse d'une transition tant espérée sera définitivement fermée. Kamel Laabidi y avait beaucoup cru, intensivement œuvré, mettant en jeu toute sa crédibilité et toutes ses relations en Tunisie et à l'étranger, pour ne récolter que déception et amertume. Pourtant, c'était possible. Il était à deux doigts d'y parvenir, mais la puissance du parti islamiste et des lobbies faisait avorter toute bonne intention. Ils ne voulaient que d'un secteur vassalisé, d'un gisement de profits et d'un outil de manipulation des masses, quitte à le faire imploser.

Kamel Laabidi en sera très peiné, constatant de visu l'ampleur de la mise sous coupe, perdant espoir dans toute réforme du

dispositif médiatique et tout respect de la liberté de la presse en Tunisie et probablement ailleurs dans le monde arabe. L'histoire lui donnera raison. Elle doit à présent lui rendre justice.

Les oraisons funèbres qui seront prononcées au siège du Syndicat national des journalistes, sa maison de luttes, et à Bouhjar, qui l'a vu naître et grandir, devant une population sortie massivement saluer sa mémoire, témoignent de la place qu'il occupe dans les cœurs.

Allah Yerhamou !

T.H.

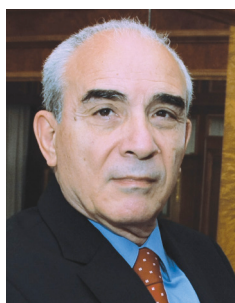
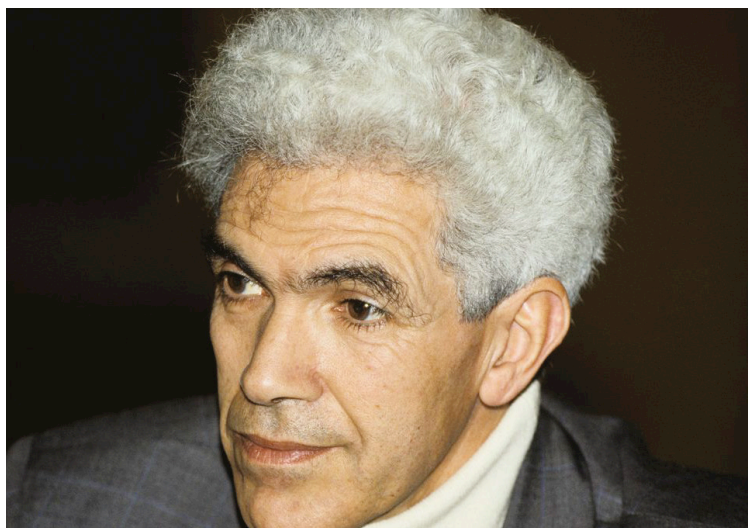


Bio express

- Né le 4 juin 1949 à Bouhjar (Monastir), où il sera inhumé
- Décédé à Washington le 17 janvier 2026
- Maîtrise en journalisme de l'Institut de presse et des sciences de l'information (Ipsi) en 1975 et en littérature anglaise (1976) de la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Tunis
- Diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences de la communication de l'Institut français de presse, Université Paris II
- 1975 : recrutement à l'agence Tunis-Afrique Presse (TAP) pour en être congédié pendant 3 ans (1978-1981)
- 1982 : reprise de service à l'agence TAP avant d'en être écarté définitivement en 1994

- 1989-1995 : directeur de la section tunisienne d'Amnesty International (1995-1996)
- Journaliste free-lance, coordinateur du programme d'éducation sur les droits de l'homme au bureau régional de l'organisation Amnesty International à Beyrouth (2000-2001) et conseiller du réseau international d'échange d'informations sur la liberté d'expression (2004-2011), représentant de la commission de protection des journalistes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Mena), au Caire, puis conseiller à Washington (2005-2010)
- Février 2011 : nommé président de l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication (Itric)
- Juillet 2012 : il met fin aux travaux de l'Instance et se réinstalle à Washington.

Mohamed Harbi : Un grand frère disparu



• Par Aziz Krichen

Il revient d'abord aux camarades algériens de rendre compte de l'œuvre intellectuelle de Mohamed Harbi et de son action politique en faveur de l'Algérie et du Maghreb. Je veux simplement rappeler ici, avec émotion, quelques épisodes à l'occasion desquels nos chemins se sont croisés.

Le premier souvenir se rapporte à un échange de courrier, effectué dans des circonstances invraisemblables, mais hautement symboliques. C'était en 1969. A l'époque, comme beaucoup de militants de l'organisation Perspectives, j'étais incarcéré au bagne de Borj Erroumi. Nos conditions de détention étaient plus que sévères. Malgré cela, nous étions parvenus à mettre en place une filière de transmission clandestine avec le monde extérieur. Un jour de l'été de cette année, le « colis » réceptionné contenait un message de soutien, en provenance d'un autre bagne, mais situé à Lambèse, en... Algérie. Trompant la vigilance des geôliers au départ et à l'arrivée, la lettre avait allégrement sauté les frontières, franchi des distances considérables et était parvenue sans encombre à ses destinataires. Elle était signée Mohamed Harbi (emprisonné dans la foulée du coup d'Etat de Boumediene en 1965 et l'arrestation de Ben Bella et des membres de son cabinet). Les anciens parmi nous savaient qui était le signataire ; pour les jeunes

militants, c'était plus vague. Personnellement, je savais seulement qu'il avait rédigé une introduction au livre bouleversant de Bachir Hadj-Ali, *L'Arbitraire*, publié aux Editions de Minuit, que j'avais pu lire à Tunis peu après sa sortie en France. L'impact de cette lettre fut considérable. Ce n'était pas le côté « performance technique » de l'affaire qui nous impressionna – nous savions que nos réseaux de communication étaient faibles –, mais son sens profond. Malgré toutes les répressions et tout ce qui était entrepris pour nous séparer, elle nous confortait dans la conviction que les liens unissant nos peuples et nos combats étaient indestructibles. Je sais que nous en avons retiré de puissantes réserves de fierté et de foi en l'avenir.

Je ne devais rencontrer Mohamed Harbi en chair et en os que des années plus tard, en 1982 si je ne me trompe. Il était de passage à Tunis pour quelques jours et avait demandé à nous voir. Nous nous sommes retrouvés dans un appartement discret du centre-ville. Nous étions quatre : lui, Nouredine Ben Khedher, Gilbert

Naccache et moi-même. Nous avons discuté, des heures durant, sur quantité de questions, théoriques et pratiques. Mohamed m'avait littéralement captivé. Son savoir, notamment en matière d'histoire et de sociologie, paraissait inépuisable. Mais l'homme n'était ni dogmatique ni pontifiant. Son comportement était d'une extrême modestie, à la limite de la timidité. Un fait m'avait spécialement frappé : son sourire. Mohamed était continuellement souriant et, si je puis dire, naturellement souriant. Le sourire était sa façon d'être, l'expression d'une authentique générosité et d'une authentique humanité. Nous nous sommes quittés en nous embrassant comme de vieux amis et de vieux camarades, comme si nous nous connaissions depuis toujours, comme si nous nous étions fréquentés de toute éternité.

J'ai revu Mohamed Harbi peu de temps après, en 1985, à Paris cette fois, où il résidait depuis son départ d'Algérie. Nous avons évidemment repris nos discussions laissées en suspens précédemment. J'avais aussi un souci logistique à régler : rapatrier à Tunis les livres et les archives accumulés lors de mon premier exil en France dans les années soixante-dix. Je lui avais demandé son aide à ce sujet et il avait accepté de bon cœur.

Quelques jours avant mon retour, il m'avait informé que Brahim Toubal était à Paris et qu'il souhaitait nous convier à dîner. Je dois avouer que l'invitation m'avait étonné. Certes, je me doutais bien que Mohamed avait dû garder des contacts à Alger et que, parmi ceux-ci, devait se trouver Brahim Toubal en sa qualité d'intermédiaire reconnu avec les milieux officiels. Quant à moi, j'avais résidé une année entière en Algérie, entre 1978 et 1979, au cours de laquelle je l'avais rencontré à plusieurs reprises. Entre nous deux, en dépit de nos dissemblances, un rapport de convivialité avait même fini par s'installer. Malgré cela, je ne parvenais pas à saisir la véritable signification de son geste. J'allais m'apercevoir plus tard que Mohamed, lui, l'avait parfaitement comprise. Toubal était en France pour raison médicale : un cancer à la gorge. Il avait désormais quitté l'hôpital et se trouvait en phase de repos et de convalescence. Il nous avait donné

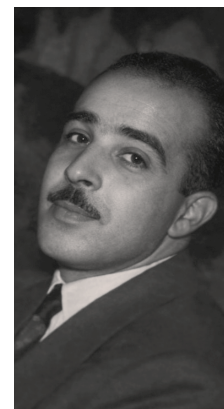
rendez-vous dans un grand restaurant parisien, où le code vestimentaire était strict, ce qui avait ajouté à mon embarras. Il était déjà installé à notre arrivée. Il semblait rétabli, mais avait des difficultés à s'exprimer. Pour parler, il lui fallait appuyer sur son larynx, sauf que le son était peu compréhensible, ce qui l'agaçait prodigieusement. Mais il avait trouvé la parade. Durant le repas, nous nous adressions à lui oralement et il nous répondait par écrit, sur de petits carrés de papier qu'il sortait de sa poche au fur et à mesure. On s'était vite adaptés et la conversation à trois avait pu se dérouler sans problème. Telle que je me rappelle la soirée, Brahim s'était surtout adressé à moi, m'interrogeant longuement sur la situation politique en Tunisie, en particulier sur la situation de la gauche, sujets qu'il n'avait jamais abordés lorsque je me trouvais en Algérie. Je lui répondais autant que je pouvais, sans trop entrer dans les détails. Cela étant, il paraissait parfaitement au courant de ce qu'il se passait dans le pays. Pour sa part, Mohamed intervenait rarement. Il était là, souriant comme à son habitude, le visage le plus souvent dirigé vers Brahim. Son regard semblait lointain et en même temps attendri et plein d'indulgence. L'atmosphère était sereine, mais avait quelque chose d'irréel à mes yeux.

Au terme du repas, un taxi était venu prendre Brahim pour le raccompagner à l'hôtel. Avant de nous séparer, nous avons fait quelques pas ensemble Mohamed et moi. Devinant ma perplexité, il m'avait simplement dit que le cancer s'était propagé et était devenu incurable. Mais je n'étais pas alors suffisamment outillé pour saisir la portée de ces simples mots. Ce n'est qu'à la mort de Toubal – survenue en 1989 – que j'ai commencé à assimiler ce que Harbi avait tenté de me suggérer. Brahim savait sa fin proche. Le repas était un repas d'adieu, une façon pour lui de nous déclarer son affection et sa confiance, malgré nos trajectoires différentes et tout ce qui avait pu nous opposer. Il avait voulu faire de ce moment un moment de fête, un moment de retrouvailles et de réconciliation. Il n'y avait rien d'autre à chercher dans cet acte éminemment humain. Je n'ai rencontré Mohamed – pour la dernière fois – qu'une

éternité plus tard, en 2019, lors d'un nouveau déplacement en France. Entretemps, énormément de choses avaient changé, aussi bien dans nos pays que dans le monde. Je dois préciser à cet égard que je n'ai pas forcément adhéré à la totalité des positions exprimées par lui durant ces décennies de grand bouleversement. Mais cela n'a altéré en rien la considération que je lui devais. J'étais en effet conscient que nous n'agissions pas dans les mêmes contextes ni sous les mêmes contraintes et je savais aussi qu'il n'aurait jamais défendu un point de vue sans être intimement convaincu qu'il était juste et vrai.

La rencontre a eu pour cadre un dîner organisé par Sophie Bessis dans son appartement parisien. Nous étions une dizaine de convives, Tunisiens et Algériens, avec Harbi comme invité d'honneur. Le HIRAK défrayait alors la chronique, les discussions ont donc spontanément porté sur la situation en Algérie. L'évolution des événements semblait encore prometteuse ; Mohamed en était heureux, mais restait prudent dans ses appréciations. Pour moi qui ne l'avais pas vu depuis longtemps, il paraissait avoir beaucoup vieilli et semblait bien affaibli. Il restait assis, entouré par nous tous, un sourire ténu éclairant ses traits, mais celui-ci ne parvenait plus à masquer sa fragilité physique et sa vulnérabilité. A plusieurs moments, une pudeur imbécile m'a empêché de me lever, d'aller vers lui, de le prendre dans les bras et de lui dire combien, depuis toujours, il comptait pour moi. La soirée ne fut pas longue pour ne pas le fatiguer davantage. En le quittant, j'avais la gorge nouée, je pressentais que je ne le reverrai plus. Puis six années sont passées... J'ai appris sa disparition l'après-midi du premier janvier 2026, grâce à un message envoyé par son compatriote Tewfik Allal quelques minutes après le décès. De son vivant, je n'ai pas pu lui dire que je l'aimais. Je le fais maintenant, même si c'est trop tard. Mohamed Harbi n'était pas seulement un ami et un camarade, il était plus que cela : un exemple et un repère. Je sais aujourd'hui qu'il a continuellement représenté pour moi l'image nostalgique du grand frère que je n'ai jamais eu. ■

A.K.



■ Brahim Toubal

Mahfoudh Benzarti

Une carrière singulière



Mahfoudh Benzarti est décédé samedi à l'âge de 84 ans suite à une longue maladie. Le Monastirien, natif de Sousse, le 22 janvier 1942, a connu une brillante carrière qui a une caractéristique unique: l'essentiel a été disputé en seconde division, avec des aller-retour en Nationale qui n'ont pas découragé le joueur ou inspiré une mutation quelconque.

Ayant fréquenté à Sousse ses futurs partenaires en sélection tels Chetali, Ben Amor et Habacha, il a opté pour l'US Monastir pour y vivre une décennie pleine d'efforts, de sacrifices, d'émotions et de déceptions. En revanche, la sélection lui procure des satisfactions inespérées depuis son intronisation de la Coupe des pays arabes au Liban, en avril 1963. Titularisé en finale, il est doublement comblé avec un trophée qui lui servira de tremplin pour vivre six saisons intégrales avec la sélection. 1963 restera comme une saison inoubliable avec quatre événements internationaux: Coupe arabe, Jeux panafricains à Dakar avec une finale perdue aux corners, les Jeux méditerranéens de Naples et la CAN au Ghana qui a vu les débuts de Attouga. Ainsi pourra-t-il constater le défilé des entraîneurs depuis Gérard jusqu'à Rado en passant par Sereta, Ballogh et Ben Nacef. Il connaîtra trois déceptions majeures: la finale de la CAN 1965, les JM de 1967 et la fameuse élimination au tirage au sort à Marseille face au Maroc aux éliminatoires de la Coupe du monde 1970.

Ce dernier match est celui de la retraite du footballeur qui trouve dans l'expatriation un refuge pour rebondir. Fort d'un diplôme en éducation physique, il part en Allemagne pour poursuivre des études en psychophysiologie. L'équipe de Leverkusen lui propose un contrat de joueur mais ses études à Cologne l'ont dissuadé de se disperser, l'objectif initial ayant eu le dessus. ■

M.K.



• Par Mohamed Kilani



mahindra^{Rise}

Robuste pour l'aventure,
Agile pour la ville



KUV₁₀₀
NXT

VISITEZ NOTRE SITE

www.mahindra-tunisie.com

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

Appelez-nous au
70 130 130

Nous suivre



MAHINDRA TUNISIE



رسالة القادة

Leaders

Pack liberté pro

البنك
التونسي

BANQUE DE TUNISIE

Simplifiez votre gestion financière avec le Pack Liberté Pro

Offre groupée de produits et services bancaires destinée aux professionnels libéraux.



**BIG BANG
ORIGINAL
UNICO**



**H
U
B
L
O
T**



BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 36 360 555
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 36 360 999
MALL OF SFAX - SFAX - TÉL +216 36 249 092